

JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

I. JUILLET

1786.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-
vant Imprimeur de feu Sa Maj. l'Impé-
ratrice-Reine Apostolique.

*Avec privilege de Sa Maj. Imp. & Ap-
probation du Commissaire-Examineur.*



JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.

I. JUILLET

1786.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

La Morale de l'Évangile, en forme d'Élévations à Dieu ; ou la religion du cœur ; avec le tableau des vertus chrétiennes d'un grand magistrat. A Paris, chez Cellot ; à Liege, chez Orval-Demazeaux. 1786. 3 vol. in-12.

LE fonds de cet ouvrage qui appartient pour la plus grande partie à un magistrat célèbre *, consiste en réflexions & en prières, qui portent l'empreinte d'un esprit vrai, solide, lumineux. On voit que le savant auteur entendoit parfaitement l'Écriture-sainte, & qu'il savoit en faire l'emploi le

* le chanc.
d'Aguel-
seau.

plus heureux. Il avoit profondément médité la religion & en avoit suivi les effets les plus intimes & les plus secrets. On en jugera fans peine par quelques réflexions; telle que la suivante sur le culte extérieur. L'auteur est bien éloigné de le condamner, mais il en montre l'insuffisance, & exprime admirablement l'espece de change que des ames indociles essaient vainement de donner au Roi des cœurs. " L'esprit de l'homme est naturellement porté au pharisaïsme, & à mettre la confiance de son salut dans quelques cérémonies extérieures. Il y trouve cette facilité séduisante qui accommode sa paresse, & cette fausse tranquillité qui prévient les remords ou les étouffe; la cupidité ne s'y oppose pas, l'éclat qui accompagne cette piété extérieure flatte au contraire les sens. C'est par-là que le Juif persévéra jusqu'à la fin, dans son aveuglement. Aussi les Prophetes que le Seigneur leur suscita de siecle en siecle, bernoient presque tout leur ministère à les détromper de cette erreur dangereuse. Ne comptez pas, leur disoient-ils, sur les victimes & sur les offrandes que vous venez présenter à l'autel; ne vous confiez pas sur la multitude de vos œuvres & de vos observances légales, qui laissent subsister vos passions, & vous plongent dans une funeste léthargie. "

Écoutez ce que dit l'auteur des travaux du Sacerdoce, de l'activité si essentielle au ministre du Seigneur, de cette espece de

montre qu'offre au public un prêtre oisif, mondain & dissipé. " Tant qu'il y aura des
 „ pécheurs à convertir, des ignorans à inf-
 „ truire, des foibles dans la foi à soutenir,
 „ des malheureux à consoler, des opprimés
 „ à défendre, des impies & des incrédules
 „ à confondre; un prêtre peut-il trouver
 „ assez de tems pour les plaisirs & les inu-
 „ tilités des sociétés mondaines? Est-il donc
 „ fait pour une vie oiseuse, tandis qu'avec
 „ l'application la plus exacte, il ne sauroit
 „ même suffire à tous ses devoirs? Voiez
 „ Jesus-Christ, le chef & le modele des mi-
 „ nistres, assis sur le bord du puits de Sama-
 „ rie; malgré sa fatigue il ne connoît de
 „ délassément qu'en faisant l'œuvre pour la-
 „ quelle il est envoyé. Il ne peut même se
 „ résoudre à s'accorder le tems d'un repas
 „ sobre & frugal. *Ma nourriture*, dit-il à
 „ ses disciples, *est de faire la volonté de mon*
 „ *Pere*. Un ministre de l'Eglise doit mesurer
 „ sur cet exemple, le prix de son tems &
 „ l'usage qu'il doit en faire; tous les mo-
 „ mens qu'il donneroit au monde, sans né-
 „ cessité, seroient autant de momens qu'il
 „ refuseroit à l'édifice de la sainte Jérusalem,
 „ & qui retarderoient l'accomplissement de
 „ l'œuvre de Dieu sur la terre. „

Le vrai fondement de la confiance chré-
 tienne, les vains motifs que des ames inquietes & présomptueuses cherchent à lui substituer, sont l'objet de la réflexion suivante, énoncée d'une maniere ingénue, & parfaitement intelligible pour quiconque fait parler

avec son cœur. " On voudroit savoir à quoi
 " s'en tenir, voir ses comptes en bon état,
 " être sûr de ce qu'on a acquitté, trouver
 " des ressources pour le reste, & se reposer
 " sur quelque chose de moins incertain à
 " notre égard que la *miséricorde de Dieu*.
 " Mais tout cela est plutôt l'effet de notre
 " peu de foi & de notre orgueil, que d'une
 " sincère pénitence. Le juste vit de la foi;
 " il ne voit rien, il ne sent rien, il ne pa-
 " roît avoir aucun appui; tout semble fondre
 " sous ses pieds, tout échappe à ses mains;
 " il ne trouve en lui-même qu'une *réponse*
 " *de mort*. Et cependant il aime & il espère;
 " & c'est même parce qu'il ne trouve
 " en foi que des sujets d'affliction & de
 " crainte, qu'il établit sa confiance en Dieu
 " seul. Tout peut donc disparaître à nos
 " yeux, pourvu qu'on regarde la miséricorde
 " de Jésus-Christ comme une ressource uni-
 " que & efficace. En vain chercheroit-on à
 " nous effraier; en vain nous montreroit-on
 " l'enfer prêt à nous engloutir; mais nous
 " sommes les enfans d'un bon Père. Rien
 " ne peut infirmer nos titres.

La perpétuité de l'Eglise, l'impossibilité de
 la détruire, ses victoires sur ses ennemis pas-
 sés, celles qui lui sont garanties jusqu'à la
 fin des siècles, ne peuvent que rassurer plei-
 nement les esprits alarmés de l'état d'abandon
 & de détresse où ils la voient. La destinée
 des royaumes de ce monde, forme avec celle
 du royaume de J. C. un contraste aussi frap-
 pant que consolant pour les fideles. " Les

*In nobis-
 metipsis res-
 ponsum
 mortis ha-
 buimus. II.
 Cor. I. 9.*

1. Juillet 1786.

323

Empires qui paroissent les mieux éta-
blis, se sont détruits; plusieurs nations
se sont confondues. Que de païs qui se
sont entierement dépeuplés & ont passé
ensuite à d'autres peuples! Mais l'Eglise
subsiste toujours; son établissement porte
toutes les marques d'une protection visible
du Ciel. Il s'est fait malgré toutes les puis-
sances du monde qui s'étoient armées con-
tre elle; il se perpétuera jusqu'à la fin
des siècles, parce qu'il est fondé sur des
promesses inébranlables, & sur la parole
immuable de Dieu même. C'est en vain que
les hérétiques se sont fait seconder par
des hommes puissans, & se sont armés du
flambeau de la guerre pour pouvoir dé-
truire plus aisément l'unité de l'Eglise,
& corrompre sa doctrine. Leurs efforts &
leurs artifices ont été inutiles; ils ont bien
pu se séparer de l'Eglise, mais il n'a ja-
mais été en leur pouvoir de la détruire,
ni de faire le moindre changement, la
moindre altération dans sa doctrine, qui
est toujours demeurée une & invariable.

La réflexion suivante est en quelque fa-
çon encore plus consolante. Non-seulement
la violence des hommes ne peut anéantir
l'ouvrage de Dieu, mais elle le consolide,
le renforce, lui assure la conservation & la
durée. " L'affliction & la douleur doivent
être regardées sur-tout, dans certaines cir-
constances, comme l'état naturel de l'E-
glise. C'est ici, dit l'Écriture, le tems de

15 Oct.
1783, p. 416.
— 15 Juil.
1784, p. 416.

„ l'épreuve & de la foi des Saints. *Hic est*
 „ *patientia & fides Sanctorum*. Souffrir &
 „ gémir, *tolerat & gemit*, voilà, dit saint
 „ Augustin, quelle est la devise de la co-
 „ lombe; & si quelquefois Dieu lui permet
 „ de respirer, il est bien rare & bien dif-
 „ ficile, que les tems de calme ne lui soient
 „ plus funestes, que les persécutions les plus
 „ cruelles. On peut en appeler à l'expérien-
 „ ce. Depuis que les persécutions ont cessé,
 „ l'Eglise n'a-t-elle pas, en effet, perdu
 „ son éclat le plus brillant; & ne pouvons-
 „ nous pas dire avec plus de vérité qu'un
 „ poëte ne le disoit autrefois de l'ancienne
 „ Rome, que nous souffrons aujourd'hui
 „ tous les maux d'une longue paix: *Nunc*
 „ *patimur longæ pacis mala?* „ *

* 15 Sept.
 1781, p. 96.
 — 1 Mars
 1782, p. 326.
 — 15 Juin
 1784, p. 260.
 — 1 Sept.
 1785, p. 9.
 — 1 Déc.
 1780, p. 792.

Les ames vivement affectées des intérêts
 de la religion, qui souffrent & se réjouissent
 avec elle, qui ne connoissent rien d'essen-
 ciel qu'elle dans ce monde & mesurent sur
 sa destinée leurs gratulations & leurs regrets,
 qui se couvrent en quelque sorte de son op-
 probre comme elles semblent participer à sa
 splendeur (a); les ames ainsi disposées liront
 avec consolation ce que dit le pieux magis-
 trat de cette précieuse & respectable sensibi-
 lité. “ L'esclave ne s'intéresse ni à la gloire
 „ ni à la satisfaction de son maître. Il se

(a) *Opprobria exprobrantium tibi ceciderunt*
super me. Psal 68. Congaudet autem veritati. I.
Cor. 13.

„ met peu en peine de la perte ou du gain
 „ du procès qu'a le maître, & il ne s'in-
 „ forme pas même s'il a un procès. Le fils
 „ a des dispositions entièrement opposées,
 „ & ressent le contre-coup de tout ce qui at-
 „ taque la gloire, les intérêts & la tranquil-
 „ lité de son pere. Dans la religion, l'es-
 „ prit de servitude est indifférent à tout ce
 „ qui regarde la gloire de Dieu, le triomphe
 „ ou l'humiliation de sa vérité: c'est un pro-
 „ cès qui lui est étranger. L'esprit d'adoption
 „ fait de ce procès sa propre cause; il se
 „ réjouit de tout ce qui tend à l'avantage de
 „ la religion, & s'afflige de tout ce qui lui
 „ porte préjudice, qui est la disposition qu'on
 „ remarquoit principalement dans saint Au-
 „ gustin. *Dominicis lucris gaudens, & dam-
 „ nis moerens* (a). Celui qui est animé de
 „ cet esprit éprouve au-dedans de soi-même
 „ comme les douleurs de l'enfement,
 „ tant que la cause de Dieu paroît opprimée,

(a) Ce vif & ardent intérêt aux succès & aux malheurs de la religion, étoit plus sensible encore dans quelques autres Saints, parce qu'ils se sont trouvés dans des occasions plus propres à le faire éclater. Car sans parler des Apôtres & de St. Paul en particulier, que dire de St. Athanase qui durant une longue vie servit, pour ainsi dire, de but à tous les traits des ennemis de Jesus Christ, & de signal de ralliement à tous les Catholiques! On a eu bien raison de dire que *jamais ni Grecs ni Romains n'aimèrent la patrie, autant qu'Athanase aimait l'Eglise.* — Beau passage de Bourdaloue, à Déc. 1779, p. 481.

„ & ne respire qu'à proportion qu'elle re-
 „ prend le dessus. „

On comprend sans peine qu'un auteur si religieux n'a pas du théâtre une opinion différente de celle qu'en donnent les maximes évangéliques, que la contagion de ce foier des *pompes du monde & de la chair*, objet de l'anathème de tous les Chrétiens dans leur Baptême *, ne lui a point échappé. A ses réflexions il joint des autorités si remarquables & si peu suspectes qu'on ne peut les recueillir avec trop de soin. “ Quant
 „ à la pureté prétendue du théâtre moderne
 „ qu'on fait tant valoir, tous les bons moralistes ont prouvé qu'elle n'adoucissoit les
 „ images du vice que pour l'insinuer plus
 „ aisément, en déroband à l'œil séduit ces
 „ noires couleurs qui le rendroient plus haïssable. C'est une gaze légère, disent-ils,
 „ qui laisse appercevoir, d'une manière plus
 „ piquante, ce qui, présenté trop à découvert, ne manqueroit pas de faire rougir &
 „ de choquer. C'est l'art réduit en pratique
 „ d'embellir les passions pour les faire triompher avec moins de peine, des résistances
 „ de la vertu. Le vice ne s'insinue guere
 „ en révoltant l'honnêteté, mais en prenant
 „ son image. Et les mots grossiers sont bien
 „ plus contraires à la politesse qu'aux bonnes
 „ mœurs, parce qu'ils font mépriser celui
 „ qui en fait usage *. *Non*, disoit un homme qui, plus d'une fois, avoit travaillé pour
 „ le théâtre (Fontenelle), *je n'ai jamais compris qu'on pût guérir les passions par les passions même. — Nous ne nous proposons*

* 1 Mai
 1781, p. 12.

* 15 Avril
 1781, p. 563.
 — 15 Mars
 1785, p. 455.

33 d'ordinaire (ce sont les propres expressions
 33 d'un autre poëte dramatique) d'éclairer *la Motte.*
 33 l'esprit sur le vice & la vertu qu'en les
 33 peignant de leurs vraies couleurs ; nous
 33 ne songeons qu'à émouvoir les passions
 33 par le mélange de l'un & de l'autre. Nous
 33 mettons souvent les préjugés à la place des
 33 vertus. Dans les personnages intéressans
 33 nous faisons presque aimer les foiblesses par
 33 l'éclat des vertus que nous y joignons ;
 33 dans les personnages odieux nous affoiblif-
 33 sons l'horreur du crime par les grands
 33 motifs qui les relevent, ou des grands
 33 malheurs qui les excusent. Tout cela ne
 33 va que bien indirectement à l'instruction,
 33 (ou plutôt, pour ajouter à la pensée de
 33 l'auteur, tout cela tend bien directement
 33 à confondre les idées, à excuser le mal en
 33 excusant celui qui l'a fait : & c'est ce
 33 qu'a si bien dit une Dame illustre, dans
 33 les avis qu'elle donne à sa fille, qu'on re- *Madame*
 33 çoit au théâtre de grandes leçons de vertu *la marquise*
 33 & qu'on en remporte l'impression du vice)... *de Lambert.*
 33 Il est vrai, continue le même dramatis-
 33 te (la Motte) que quand nous faisons triom-
 33 pher le crime, nous laissons les coupables
 33 dans un état de trouble & de remords qui
 33 tient lieu de supplice... Mais à parler
 33 de bonne foi, ce n'est pas assez ; cet hom-
 33 mage passager que nous rendons à la rai-
 33 son, ne détruit pas les idées des passions
 33 que nous avons flattées dans tout le cours
 33 de la tragédie ; nous instruisons un mo-
 33 ment, mais nous avons longtems séduit.

„ *Le remède est trop foible, & il vient trop*
 „ *tard...* C'est ainsi que s'expriment les
 „ auteurs dramatiques qui ont le bonheur
 „ d'admettre une morale. Leur témoignage,
 „ fondé sur l'expérience, doit, ce sem-
 „ ble, être d'un grand poids. Ainsi quel est
 „ celui qui pourra répondre à une mere qui
 „ conduit sa fille aux spectacles, que dans
 „ un lieu où tout respire la séduction, &
 „ flatte les sens; l'esprit & l'imagination
 „ d'une jeune personne conserveront sans
 „ trouble & sans nuage, ce calme & cette
 „ sérénité si propres à nous faire aimer la
 „ vertu, & nous inspirer une joie douce &
 „ modérée? „

L'éditeur de cet ouvrage l'a peut-être trop
 grossi par toutes sortes d'additions, utiles à
 la vérité, mais quelquefois très-prolixes &
 prises dans des ouvrages fort répandus.

— Des théologiens d'une critique un peu
 sévère & inquiète croiront voir çà & là
 quelques allures un peu alarmantes, mais
 ils se rassureront par l'ensemble, qui à ce
 que je pense, ne peut produire dans son
 dernier résultat que des fruits de piété & de
 vertu.



L'on a imprimé en même tems les *Lettres*
philosophiques, fragmens & réflexions du mê-
 me chancelier (a). Recueil précieux où des

(a) Yverdun 1785. 3 vol in-12. Se trouve à
 Liege, chez Orval-Demaizeaux.

1. *Juillet* 1786.

329

matieres de métaphyfique , de physique , de morale, de théologie font examinées avec autant de profondeur que de clarté. Les esprits un peu vifs & impatiens fouhaiteroient fans doute plus de rapidité & de chaleur dans le style & dans la marche de ces différentes discussions ; mais l'illustre auteur accoutumé à la maniere judiciaire & à la scrupuleuse conservation de tous les détails dont peut résulter une décision exacte , a préféré d'être un peu froid & lent. Le fonds des choses ne perd rien à cette précaution , il gagne même à l'égard des intelligences tardives ou extraordinairement méthodiques. On trouvera peut-être que dans quelques endroits le savant chancelier est trop prévenu en faveur des anciens philosophes ; mais le degré d'appréciation où il les place , n'a point de quoi mécontenter ceux qui pour de bonnes raisons les mettent un peu plus bas. Il a soin de les tenir toujours beaucoup au-dessous de l'homme éclairé des lumieres de la religion. Voici comme il en parle dans une lettre à M^r. de Valincourt.

“ Est-ce assez de dire , comme vous le faites ,
“ *qu'il n'y a eu aucun peuple, ni philosophe,*
“ *ni législateur qui ait rassemblé dans sa*
“ *personne toutes les vertus en écartant*
“ *tous les vices ; si vous n'y ajoutez que*
“ *dans chaque vertu même il y a un degré*
“ *de perfection , soit du côté des motifs ,*
“ *soit du côté de la fermeté & de la persé-*
“ *vérance , au milieu de toutes les épreuves ,*
“ *auquel nul mortel n'est parvenu par les*
“ *seules forces de la raison ; en sorte que*

23 soit que l'on compte le nombre des vertus,
 24 ou que l'on pese exactement la valeur de
 25 chaque vertu, il a toujours manqué quel-
 26 que chose aux plus sages, tant qu'ils n'ont
 27 eu pour eux que le secours de la plus par-
 28 faite philosophie? „

Les savans attachés aux systêmes actuelle-
 ment dominans ne lui pardonneront pas l'i-
 dée peu favorable qu'il avoit des hypothèses
 de Newton. Mais l'on trouve ici une note
 de l'éditeur qui sans doute leur paroîtra ré-
 parer suffisamment ce que cette opposition
 peut avoir d'odieux. “ Le systême de New-
 29 ton n'en est pas moins devenu l'opinion
 30 regnante. Les progrès de l'astronomie, les
 31 travaux réitérés des plus habiles géometres,
 32 la facilité admirable avec laquelle ce sys-
 33 tême explique les mouvemens des corps
 34 célestes, & tous les autres phénomènes jus-
 35 ques-là inaccessibles; la finesse & la mul-
 36 titude des observations qui en font la base;
 37 tout enfin a contribué à le répandre dans
 38 toutes les sociétés savantes. Il se trouve
 39 aujourd'hui attaqué par de nouveaux ath-
 40 letes, fort inévitable de tous les systêmes.
 41 Créés, détruits, ressuscités tour-à-tour ils
 42 n'en servent pas moins à exercer l'activité
 43 de notre esprit, à augmenter la sphere de
 44 nos connoissances, à mettre dans nos idées
 45 de la liaison & de l'harmonie. „

Ce magistrat aussi intègre que judicieux ne
 paroît pas avoir goûté ce fanatisme de sen-
 sibilité qui énerve la justice criminelle & li-
 vre la société à tous les excès d'une scélé-
 rateffé

1. Juillet 1786.

331

rateffe encouragée par l'impunité. Il en parle avec le mépris & l'averfion que les ames pures & droites sentent néceffairement pour les fruits de l'hypocrifie & de la corruption *.

* 15 Mai
1786, p. 140.

“ C'étoit une affez mauvaife plaifanterie, que
” celle que Plutarque rapporte d'Archelaüs,
” Roi de Sparte, fur le Roi Charilaüs, fon
” collegue. Il dit un jour, à ceux qui louoient
” la bonté de ce Prince, *Hé comment ne*
” *feroit-il pas un bon homme, puisqu'il ne*
” *peut pas même être méchant contre les*
” *méchans! Si bon homme,* veut dire ici la
” même chose qu'honnête homme, il auroit
” été plus juſte de dire, *hé comment Cha-*
” *rilaiüs peut-il paſſer pour bon, lui qui eſt*
” *même pour les méchans?* Une partie de
” la vertu confiſte à avoir une véritable
” haine pour le vice. Qui ne hait pas les
” méchans, n'aime que foiblement les gens de
” bien; & le mifanthrope de Moliere n'a pas
” grand tort de reprocher à fon ami, trop
” indulgent pour les fripons,

De n'avoir pas pour eux ces haines vigoureufes,
Que doit donner le vice aux ames généreufes.

” Je voudrois bien que notre langue eût
” un mot pour exprimer l'oppoſition du
” *Φιλανθρωπος*, tel que *μισοκακος* des Grecs
” qui renferme tout ce qu'on dit fur ce ſu-
” jet. Mais

*Græcis ingenium, Græcis dedit ore rotundo
Musa loqui.*

” Et notre langue fournit la preuve conti-
” nue que n'abonde point en mots éner-
” giques,

„ giques, propres à exprimer pleinement & fortement les pensées. „

Le troisieme volume contient des *Réflexions sur Jesus-Christ*, qui forment dans leur ensemble une véritable démonstration de la divinité de l'Évangile. Je n'ai rien vu de plus ressemblant à l'excellent traité de M^r. Jenyns sur *l'Evidence intrinseque du Christianisme*. Plusieurs pensées sont les mêmes & d'autres sont parfaitement analogues. L'ouvrage françois est plus étendu, plus raisonné; l'anglois plus laconique, plus saillant, plus hardi, d'une impression plus vive & plus profonde. (a)

Parmi les notes qui se trouvent dans ce volume, il y en a une sur le tremblement de terre & la scission des rochers arrivés à la mort de Jesus-Christ, qui présente une particularité remarquable. " Ce tremblement de terre est encore attesté par l'état où se trouve le rocher du Calvaire. Des voyageurs & des historiens très-instruits, Millar, Fleming, Maundrel, Shaw & d'autres attestent que ce rocher n'est point fendu naturellement selon les veines de la pierre, mais d'une manière évidemment „ furnaturelle.

(a) Je parle toujours de la véritable édition, point de la prétendue traduction donnée par Mr. le Tourneur. C'est cependant cette dernière qui est plutôt l'ouvrage de l'écrivain françois que du milord *, que le traducteur allemand de Vienne a préféré. Il s'en est fait aussi une version allemande à Göttingen, j'ignore si elle a le même défaut.

* 15 Juin
1779, p. 249.

29 furnaturelle. *Si je voulois nier*, dit St. Cyrille
 30 *de Jérusalem, que Jesus ait été crucifié,*
 31 *cette montagne de Golgotha, sur laquelle*
 32 *nous sommes présentement assemblés, me*
 33 *l'apprendroit. „*

Dans une autre note on lit cette observa-
 tion remarquable. " A la fin du siècle passé
 34 & au commencement de ce siècle, les en-
 35 nemis de la révélation, isolés & en petit
 36 nombre, ne se montroient point au grand
 37 jour. Ce n'étoit qu'à la faveur des té-
 38 nebres qu'ils osoient répandre le poison
 39 de leur doctrine. Doués de cette prudence
 40 du siècle qui n'est active que lorsqu'elle
 41 attend des succès, ils ne s'avoient pas
 42 d'aller dogmatifer ni de chercher des dis-
 43 ciples parmi les écrivains distingués dans
 44 les sciences & dans les lettres. Ceux-ci
 45 avoient trop de vertu pour ne pas sou-
 46 haiter la vérité des promesses éternelles.
 47 Ils avoient une logique trop saine pour
 48 ne pas rejeter avec indignation un sys-
 49 tème inintelligible qui substitue aux mys-
 50 teres sublimes de la religion, des absurdi-
 51 tés plus révoltantes les unes que les au-
 52 tres, & qui détruisant toute certitude, sappe
 53 les fondemens de nos connoissances, anéan-
 54 tit les préceptes immuables de la morale,
 55 & nous précipite dans l'abyme du scepti-
 56 cisme. Plus jaloux encore de conserver la
 57 pureté de leur foi & de maintenir, par leurs
 58 exemples, la règle des mœurs, que de per-
 59 pétuer le bon goût par les productions de
 60 leur génie, c'est à juste titre qu'ils seront

* Préf. des
Serm. de
l'abbéCam-
bacerés.

cités dans tous les siècles comme des mo-
 delés de perfection dans tous les genres...
 Qu'il étoit consolant, dit un orateur *,
 d'annoncer les vérités saintes dans un tems
 où la religion étoit non-seulement aimée
 & respectée, mais où les beaux exemples
 étoient à la cour, dans les armées, sur
 le trône; dans un siècle où Turenne se
 faisoit instruire de la religion comme un
 simple catéchumène; où le grand Condé,
 dans sa noble retraite de Chantilly, dé-
 ploïoit toutes les vertus d'un héros chré-
 tien; où le grand Corneille demandoit par-
 don de cinquante ans de gloire, & traduc-
 teur de l'Imitation de Jesus-Christ, il hu-
 milioit son génie devant le livre le plus
 simple & le plus touchant; où Racine aussi
 simple dans ses mœurs qu'il étoit grand
 par ses talens, alloit avec son livre de
 priere, tenant sa femme sous son bras &
 son fils par la main, écouter son pasteur,
 & assistoit à l'Office avec l'affiduité & la
 ferveur d'un simple fidele; où enfin le
 Roi, ce Roi si grand que nous sommes
 contraints de l'admirer, même en dépit
 de l'orgueil qui s'efforce de le déprimer,
 Louis-le-Grand mourant en Chrétien &
 en Roi, déploïant à ce dernier moment
 toute la grandeur de son ame, disoit à
 ceux qui l'entouroient: Je vois bien que
 les Rois n'ont, comme les autres hom-
 mes, qu'une seule chose à faire, leur sa-
 lut; mais on y pense trop tard. Quel sie-
 cle! C'étoit cependant celui des grands

„ hommes, & ils avoient tous de la reli-
 „ gion. Quoi donc! Nos esprits-forts se
 „ tromperoient-ils jusques dans leur vanité ?
 „ Ils croient la religion trop petite pour eux,
 „ & ce seroient eux qui seroient trop petits
 „ pour elle. „



*Mémoire sur trois points interessans de
 l'histoire monétaire des Païs-bas, avec
 les figures de plusieurs monnoies belgiques
 tant d'or que d'argent, frappées avant
 l'an M. CCCC. L. Par Mr. l'abbé Ghes-
 quiere. A Bruxelles, chez Lemaire; à Liege,
 chez Lemarié, & à Luxembourg chez l'Im-
 primeur de ce Journal 1786. 1 vol gr.-8^o.
 Prix 4 liv.*

DAns un tems où les spéculations éco-
 nomiques & politiques se tournent vers
 les monnoies, ce *Mémoire* doit être accueilli
 avec un empressement particulier. L'auteur,
 qui a été préposé par feue Sa Majesté l'Im-
 pératrice-Reine à la rédaction des *Anales
 Belgiques*, n'a rien négligé de ce qui pou-
 voit rendre ce *Mémoire* intéressant & utile.
 Des recherches sans nombre, une exactitude
 scrupuleuse dans les citations, une observa-
 tion ponctuelle de tous les traits caractéri-
 stiques des anciennes monnoies belgiques, six
 planches de gravures exécutées à grands frais
 & pour ainsi dire, sous ses yeux, par un
 dessinateur exact & un graveur habile en
 taille-douce, des caracteres d'impression tout

neufs, du grand papier roial de Bruxelles; tout contribue à en assurer le succès.

Voici les trois points dont l'auteur s'occupe principalement : 1°. Quels sont les endroits des 17 provinces des Pays-bas où l'on a frappé des monnoies d'or ou d'argent avant l'année 1450. 2°. Quelles sont les marques distinctives & la valeur métallique ou intrinsèque des plus célèbres monnoies belgiques depuis les tems les plus reculés jusqu'en 1450. 3°. Quelle seroit aujourd'hui leur valeur numéraire ou extrinsèque, supposé qu'elles eussent cours sur le pied de nos monnoies actuelles, nommées *Souverains*, *Ducats*, *Couronnes*, &c. L'éclaircissement du premier point servira à constater non-seulement l'ancienneté des endroits, soit villes, soit abbayes, où ces monnoies ont été frappées, mais aussi le rang & les privilèges que ces endroits ont eus anciennement; objet très-intéressant pour quiconque s'applique à l'histoire des Pays-bas. Le second & le troisième point intéressent les anciennes familles des Pays-bas, les seigneurs ou autres possesseurs engagistes, les chapitres, les monastères, leurs receveurs, leurs avocats, en un mot tout homme qui dans des occasions sans nombre doit se mettre à l'abri de l'erreur, lorsqu'il s'agit d'expliquer divers passages qui se trouvent dans les chartes & diplômes belgiques, dans les anciens contrats & titres quelconques, & dans la plupart des anciens documens qui concernent l'histoire des provinces, des villes, des monastères, des maisons d'ancienne noblesse,

1. Juillet 1786.

337

se, &c. &c. Ces diverses discussions sont précédées de prolégomènes pleins d'érudition sur les monnoies romaines, dont l'auteur en a plusieurs dans son cabinet qu'il fait servir très-judicieusement à vérifier ses observations. Il faut croire cependant qu'il eût désiré de renforcer ses preuves par d'autres exemples, & que des gens un peu bourras lui ont soustrait cette raisonnable satisfaction. C'est au moins ce qu'on est porté à penser quand on lit p. 25 dans l'éloge d'un seigneur de Gand. " Bien éloigné d'être du nombre de
" ces hommes qui par des intrigues vien-
" nent à faire ôter aux curieux les monnoies
" anciennes pour les jeter dans le creuset
" ou les ensevelir dans les ténèbres, ce sei-
" gneur se fait un plaisir de &c. "

Plusieurs de ces observations regardent non-seulement la valeur des monnoies relativement aux différens siècles, mais encore la théorie & la manipulation des métaux relativement à leur état pécuniaire. Telle est la note suivante sur l'emploi de l'alliage, qui d'abord paroît énoncer un paradoxe, & qui néanmoins dans le fonds est de la plus exacte vérité. " Il seroit fort à souhaiter que tous
" les princes de notre siècle & ceux à venir
" imitassent nos princes anciens en ce qui
" concerne l'alliage des monnoies. En général
" ces derniers la firent fabriquer avec le moins
" d'alliage possible; & ils avoient raison;
" moins d'alliage fait une épargne, & procure
" par conséquent du profit. *La matière qu'on*
" *emploie pour cet alliage a un certain*

„ prix, & n'est jamais portée en ligne de
 „ compte dans la refonte ; plus donc les
 „ monnoies en contiennent, moins elles cou-
 „ rent à celui qui les fait fabriquer. Voïez
 „ tom. 1. 2me. Part. des *Recherches sur*
 „ *le commerce*, pag. 167. „

On voit à la p. 15 & 16 une suite de *Mémoires* que le savant auteur se propose de donner sur les monnoies, si les ressourcés, le loisir, & l'encouragement qui résulte de l'opinion publique, l'affermissent dans cette résolution. Dans le même endroit on lit une réflexion bien sensée sur le style propre à ces sortes de matieres, & la sottise des gens qui voudroient mettre de l'esprit jusques dans la définition des sols & des deniers. “ Ce
 „ Mémoire n'étant pas un ouvrage de goût
 „ ni de génie, on n'en trouvera pas ici le
 „ brillant, ni le coloris. On y trouvera au
 „ contraire des expressions qui ne sont pas
 „ tout-à-fait du bel usage, & même des ré-
 „ pétitions, qui certainement ne se pardon-
 „ nent pas dans un ouvrage de goût & de
 „ génie. Mais il m'a paru que ces répéti-
 „ tions même & un style simple, contribue-
 „ roient à l'intelligence de la matiere que
 „ je traite. On écrit pour se faire entendre ;
 „ & c'est à quoi je me suis le plus attaché
 „ dans ce Mémoire. J'ai préféré la netteté
 „ à l'élégance, les expressions simples & com-
 „ munes, aux belles phrases & aux expressions
 „ figurées que nombre d'écrivains de nos
 „ jours emploient avec tant de fracas &
 „ d'appareil. J'aurai atteint mon but, si je

„ me suis rendu intelligible au vulgaire même
 „ me des lecteurs. „



Ueber Hurerey und Kindermord ic. *Sur la prostitution & l'infanticide; par Mr. List.*
 A Manheim, chez Lœfler, 1784 1 vol.
 in-8°. de 124 pag.

Ces deux monstres qui ravagent la société, qui en attaquent les sources & l'existence même, font tous les jours les progrès les plus effrayans, & donnent aux gouvernemens attentifs sur l'avenir, les alarmes les plus fondées. L'auteur de cet ouvrage les combat avec les armes du zèle; en recherche les causes productrices & les remèdes. Il accuse l'éducation, les lectures, le luxe & les occasions de débauche; il donne les conseils qu'il croit nécessaires pour réprimer ces abus, & dessine le plan d'un établissement pour délivrer les personnes enceintes (a). Mais après avoir lu tout ce qui a été écrit de relatif à cet objet, il reste toujours évident pour quiconque n'est point égaré par les illusions de la vaine & impuissante philosophie, qu'il n'y a que la religion qui puisse porter un remède efficace tant au désordre des mœurs, qu'aux cruel-
 les

(a) Inconvéniens de ces sortes d'établissements; combien autrefois rares & inutiles; I Nov. 1782, p. 319.

les conséquences qu'il entraîne. Le mépris où ses loix sont tombées parmi nous, est la seule cause des horreurs dont nous nous plaignons : la politique humaine cherche inutilement d'y porter remède ; elles s'évanouiront du moment que la religion sera remise en honneur, que ses maximes seront respectées, ses détracteurs punis & réduits au silence ; & cela se fera dès que les Maîtres des nations le voudront d'une manière bien soutenue, par des moïens qui n'auront rien de violent ni d'odieux *.

* 1^{er} Mai
1778, p. 21.

J'avois promis de traiter ces quatre propositions dans une étendue convenable, & d'en faire une dissertation propre à remplir le but d'un citoyen respectable qui desiroit le développement de cette importante matière * ; mais outre que je n'ai pu parvenir à me débarrasser d'occupations plus pressantes & à me pourvoir du loisir nécessaire pour remplir cette intention (a) ; il m'a paru que la chose se présentoit d'elle-même aux bons esprits

* 1^{er} Mars
1781, p. 337.

(a) Ce qui empêche la publication des petits traités sur différens sujets que j'ai de tems en tems promis à mes lecteurs, ce sont les tracasseries que j'essuie sans relâche, les embarras que me suscitent continuellement des gens chagrins de mon existence littéraire, qui m'obligent à des discussions, à des apologies, à une correspondance laborieuse & compliquée, où s'absorbent ma tranquillité, mon tems, & mes moïens. Plus d'une fois, le jour même que j'allois mettre la dernière main à un écrit ou même en commencer l'impression, s'est élevée une affaire inquiétante

1. Juillet 1786.

341

avec un caractère de lumière auquel la plus longue explication n'ajouterait rien. J'ai été confirmé dans cette persuasion, quand j'ai vu M^r. Necker, après avoir exposé ses idées diverses sur les moyens de prévenir l'infanticide, convenir finalement de leur foiblesse & de leur insuffisance, réclamer la religion & le zèle de ses ministres comme la seule digne qu'on pût opposer à ce mal toujours croissant. " En considérant, dit-il, tout ce
" que je viens de développer, sur l'accrois-
" sement successif du nombre des enfans ex-
" posés, je ne puis m'empêcher d'inviter
" les curés & tous les ministres de l'Eglise,
" à redoubler de zèle pour détourner, par
" leurs instructions, de ces crimes secrets
" contre lesquels les loix ont si peu de pou-
" voir; c'est dans ces momens, entre tant
" d'autres, qu'on sent combien le secours
" de la religion est nécessaire au main-
" tien de l'ordre public; c'est bien peu con-
" noître

*De l'Ad-
min. des Fi-
nances t. 2.
p. 139.*

tante & pénible qui en dérangeant les mesures prises, en faisant perdre l'à-propos du moment, en me renvoyant à un loisir qui ne se présenta plus, rendit mon travail inutile & le condamna à l'oubli; comme l'on voit des tempêtes imprévues & subites ravager un champ longtems cultivé, aux yeux du cultivateur prêt à le moissonner :

*Sæpè ego cum flavis messorum induceret arvis
Agricola, & fragili jam stringeret hordea culmo,
Omnia ventorum concurrere prelia vidi,
Quæ gravidam latè segetem a radicibus imis
Sublimè evulsam eruerent; ità turbine nigro
ferret hyems culmumque levem stipulasque volan-
tes.*

Etudes de
la Nature
t. 3, p. 399.

„ nôtre l'imperfection de tous les moyens
 „ d'administration, que d'être indifférent à
 „ ce puissant ressort. . . Laissez, laissez aux
 „ hommes & le frein le plus salutaire & la
 „ plus consolante des pensées „. — “ Les
 „ philosophes les plus habiles (dit un auteur
 „ qui vient d'enlever les suffrages du public
 „ sensé) n'ont vu nos maux qu'en détail
 „ & n'y ont employé que des palliatifs. Les
 „ uns ont proscriit le luxe, d'autres, les
 „ célibataires, & ont voulu forcer à se char-
 „ ger d'une famille des gens qui n'ont pas
 „ de quoi subvenir à leurs propres besoins;
 „ d'autres ont défendu aux filles de joie
 „ de paroître dans les rues &c. Ils agissent
 „ comme ces médecins qui, pour guérir les
 „ boutons d'un corps malade, s'efforceroient
 „ de les répercuter au dedans. Politiques,
 „ vous appliquez le remede à la tête, parce
 „ que la douleur est au front; mais le mal
 „ est dans les nerfs; c'est au cœur qu'il faut
 „ pourvoir. „ (a)

En effet, quel moyen suggéreroit la pauvre
 philosophie, & la politique dirigée par elle,
 pour fermer le gouffre où les générations
 s'abyment. On l'a vu légitimer les fruits du
 concubinage, confondre une luxure vague &
 destructive avec les liens sacrés du mariage,
 traiter la continence de duperie & de chi-
 mere, effacer la honte du libertinage, ban-
 nir

(a) Beau passage de l'abbé B. sur l'inutilité
 des leçons philosophiques, 1 Juillet 1781,
 p. 323.

air, la pudeur, préconiser les désordres les plus monstrueux *. Convaincue par une expérience désespérante, que ses maximes, reçues hélas ! & pratiquées avec une docilité infamante pour ce siècle, n'arrêtoient pas le bras des infanticides, que le mal alloit toujours en augmentant, que la luxure constamment unie à la cruauté immoloit les mères avec les enfans (a) ; elle en est revenue au simulacre de la vertu. Elle imagina des prix de vertus, des éloges d'ostentation & de parade, elle multiplia les Rosières (dont un seul exemple dans des tems simples parmi des mœurs pures & modestes a pu mériter le suffrage d'un Saint *) & d'autres spectacles vains & bruyans ; les trompettes des gazettes la servirent à l'envi : comme si la vertu, cette sublime, céleste, divine modification de l'ame humaine & sur-tout de l'ame chrétienne, pouvoit se nourrir d'un peu de son ; comme si ennemie de la publicité même de son être, elle ne regardoit pas le prétendu encouragement comme une offense & une insulte (b) ; comme si par sa nature & ses immuables propriétés au-dessus du blâme & de la louange,

* 15 Mai
1783, p. 150.

* 15 Juillet
1777, p. 467.
— 15 Déc.
1778, p. 610.

(a) Il est incroyable combien cette double atrocité est devenue commune. Dans l'espace d'un mois j'en ai connu personnellement quatre exemples. — Union de la luxure & de la cruauté, 15 Avril 1786, p. 616 & autres cités *ibid.*

(b) Voyez les journaux du 1 Janv. 1775, p. 15. — 1 Sept. 1777, p. 20. — 15 Fév. 1781, p. 305. — 15 Fév. 1786, p. 246 & suiv.

au-dessus de la fortune & du malheur, elle pouvoit se régler un moment sur la loquacité ou la libéralité humaine ; comme si au contraire elle ne croissoit & ne se fortifioit pas dans la disgrâce & l'oubli (a). Aussi vit-on sans retard les pauvres effets du nouveau système ; on se convainquit qu'il ne faisoit que des hypocrites & des dupes (b). — Entretiens les principes du plus hideux matérialisme s'accréditoient de plus en plus. On ne vit plus dans l'homme qu'une matière organisée, un peu mieux, un peu plus mal que tel ou tel quadrupède. Dès-lors il n'y eut pas plus de crime à le défaire que les animaux dont il se nourrit, qui sont tous de la même substance & à-peu-près de la même façon que lui. (c)

Et quand de tels systèmes se répandent

(a) *Te spes & albo rara fides colit
Velata panno ; nec comitem abnegat,
Utrumque mutatâ potentes
Veste domos inimica linquit.* Hor.
I. I. Od. 35.

(b) *Pulchra Laverna,
Da mihi fallere ; da sanctum justumque videri :
Noctem peccatis , & fraudibus objice nubem.*
Hor. Epist. 16. L. I.

(c) Encore y a-t-il ici une différence qui mérite d'être observée. L'homme chrétien en employant les animaux selon les vues de la Providence, conserve même à leur égard un genre de sensibilité, approuvé dans les saintes Lettres, & fondé sur l'idée d'un Maître souverain qui communique l'existence & la vie à tout ce qui respire. L'impie qui n'aperçoit autre chose dans l'homme & dans la brute qu'un caprice de la matière, en fait, par une conséquence très-juste, le jouet de ses passions &

1. Juillet 1786. 345

dans le monde , quand ils font accueillis des petits & des grands , quand des livres dont les auteurs font portés jufqu'aux nues , les enseignent avec l'illufion d'un verbiage déclamateur & impofant , & que l'autorité fe fait à tout cela ; quand la religion , feule légiflatrice des cœurs , feul juge des crimes fecrets , feule gardienne des mœurs , feule conservatrice de l'innocence , eft calomniée , méprifée , abandonnée ; on propofe férieufement les moïens d'arrêter la prostitution & l'infanticide ! On met le feu aux quatre coins d'un édifice , & on cherche un moïen d'en conferver la partie la plus combuftible ; on a rompu la digue qui foutenoit des eaux immenfes , & on veut mettre à fec la partie la plus baffe du terrain qu'elles inondent !



*Traduction & paraphrafe en vers françois
du Pfeaume 50. Par Mr. le Mayeur , avo-
cat. A Mons , chez Bocquet. 1786.*

Nous avons déjà eu occafion de faire connoître ce jeune auteur * dont les principes font fages , & dont les talens poétiques , encouragés & bien dirigés , donnent de l'efpérance. Le choix du fujet de fa paraphrafe

* 1 Mars.
1785, p. 336.

& de fa malfaisante humeur. Novit justus jumentorum fuorum animas ; viscera autem impiorum crudelia. Prov. 12.

fuffit pour faire connoître fa maniere de penfer. Le fameux Piron s'étoit déjà exercé fur le même Cantique, mais on peut le faire avec fuccès même après lui, & le jeune poëte ne peut qu'être applaudi de l'avoir effaié. Le fonds est fi riche pour les ames pénétrées de la bonté, de la grandeur & de la justice de Dieu, qu'il est difficile d'en épuifer les richesses & d'en rafsembler tous les points de vues propres à éclairer les efprits & à toucher les cœurs. (a)



Lettre à l'auteur du Journal.

*J*E vous prie d'insérer dans votre Journal l'annonce suivante. « Il y a plusieurs années qu'il regne dans l'Entre-Sambre & Meuse, & même ailleurs, un mal de jambe qui s'étend quelquefois parmi tout le corps en forme de lépre (sans néanmoins cette blancheur dont parle l'écriture sainte). J'ai observé, que cette maladie de jambe, lorsqu'elle se déclare par une démangeaison suivie d'une éruption de boutons enflammés, provenoit ordinairement d'une surabondance d'humeurs négligées, ou

(a) Voltaire a cru déprimer ce saint Cantique en le mettant en contraste avec l'Ode que en le mettant en contraste avec l'Ode itoicienne *; comme si une ame affligée de ses fautes & humiliée sous la main de Dieu, devoit emprunter le fastueux langage d'un prétendu sage, enorgueilli par des vertus de parade, toujours énoncées avec pompe & toujours démenties dans l'événement.

* *Din. de Boul.* — *Justum & tenacem*, où Horace peint la fermeté de cet ouvr. — *Réfut.* de Sept. 1771, p. 172. — Mars 1772, p. 169.

d'une guérison palliative de quelque bleffure & même d'un reste de maladie de corps mal purgé; j'en ai guéri par centaines depuis vingt & un ans que je suis curé. Mais comme je me trouve surchargé par la trop grande quantité de personnes qui ont recours à moi, j'ai jugé à propos de rendre public le remède infailible, puisqu'il ne m'est utile qu'autant qu'il soulage mon prochain. Je l'ai déjà communiqué à plusieurs personnes, & il est surprenant qu'on n'ait recours qu'à moi seul. Ce sont ordinairement des laboureurs, des ouvriers de campagne, coupeurs au bois, artisans de ville &c, & d'autres pauvres gens des deux sexes que j'ai connus attaqués de ce mal. Au reste voici la composition du remède. C'est le goudron, l'oignon blanc & le bœur non salé. Il faut un oignon d'une grosseur ordinaire; ôtez la pelure comme pour le manger, & coupez-le en petits morceaux, faites-le cuire ou plutôt frire dans un pot de terre vernissé avec trois ou quatre onces de bœur non salé, jusqu'à ce que le bœur soit bien brun & qu'il ait pris la quintessence de l'oignon; alors il faut ôter l'oignon de façon qu'il n'en reste point du tout, & puis mélanger ce bœur fondu avec le goudron qui le tout ensemble fera un $\frac{1}{6}$ de pot. — Il faut purger le malade deux jours avant d'appliquer le remède; le lendemain de la purgation, il faut appliquer sur toute la partie malade des feuilles de choux rouge, qui resteront vingt-quatre heures, pour attirer les humeurs & rendre la plaie vive, qu'on essuiera avec un linge net, & puis de suite on enduira de cet onguent, qui soit froid, avec une plume, toute la partie malade, qu'il faut envelopper d'un vieux linge bien net & souple. On doit répéter cette onction toutes les 24 heures jusqu'à entière guérison, qui s'ensuivra infailiblement 8 à 12 jours après. On ne change point l'enveloppe, il convient même de continuer à se servir de la même, mais comme elle devient un peu roide à raison du goudron, il faut la rendre

plus souple en la broiant de jour à autre, Il faut s'abstenir pendant le remede des alimens beaucoup salés, de boisson forte, sur-tout de l'eau-de-vie; j'ai dis qu'il falloir purger avant d'appliquer le remede, c'est à quoi il ne faut pas manquer, vu que la propriété du remede étant de précipiter la guérison, il pourroit survenir d'autres inconvéniens par le défaut de purgation qui doit être proportionnée au tempérament du corps malade. A mon avis ce remede simple & familier, outre qu'il a pour lui le succès de l'expérience, vaut mieux que la ligature ou le bandage qu'on emploie avec tant de confiance pour les maux de jambes; puisqu'il tend à évacuer l'humeur morbifique, au lieu de l'arrêter ou la retenir prisonniere, pour un certain tems seulement, dans quelque partie du corps ». *J'ai crains qu'en vous envoyant ma lettre anonyme vous ne la soupçonniez sortir d'une tête préoccupée de quelque charlatanisme. C'est pourquoi je me souscris.*

Le 7 Mars 1786. *A. Francoite, curé de Rosée, Entre-Sambre-&-Meuse.*



Le *Sel* est le mot de la dernière énigme, & *Tribut* celui de la charade.

*J*E suis, lecteur, un don divin
Précieux à l'homme, à la bête;
En tout pays, chez tout humain
Le jour de ma venue est celui d'une fête.
J'ai de l'éclair l'agilité,
Du verre la fragilité,
La vitesse de l'hirondelle,
Quoique je ne porte point d'aile.
Quelle est donc ma condition?
Un souffle, un trait, hélas! une courte lumière:
Voilà ma définition.

NOUVELLES



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 10 Mai*). Le prince Mauro-Jeni ou Mauroceni, nouvel Hofpodar de Valachie, a reçu avec beaucoup d'appareil l'honneur des trois queues & en même tems une garde d'un officier avec 50 Galiongis, qui l'accompagneront toujours; honneur, qui jusqu'à présent n'a été fait à aucun de ses prédécesseurs. Il partira sans délai pour sa résidence de Bucharest; & son cortège à cette occasion sera des plus brillants. L'élévation de ce favori du grand-amiral causa d'abord beaucoup de fermentation & de murmures parmi les Grecs, ses compatriotes: mais un de ses antagonistes les plus ardents a païé cher les efforts, qu'il a faits pour mettre obstacle à sa fortune: c'est le Sr. Petracki, Grec de nation, mais qui vivoit ici sous la protection de la Suede (c'est celui dont il est fait mention dans le dern. Journ. p. 271). Pendant l'espace de 14 ans il s'étoit trouvé à la tête de la monnoie ottomane; & en qualité de directeur il étoit chargé de recevoir tout l'or & l'argent, déclaré billon, pour en frapper de nouvelles especes. Dans ce poste lucratif il avoit amassé de très-grandes richesses; & il avoit acquis

I. Part.

A 2

beaucoup de considération : il jouissoit surtout de la confiance de l'avant-dernier grand-visir, qui a été décapité; & par conséquent il n'étoit guere attaché aux intérêts du capitan-bacha. Cependant, depuis la dernière révolution dans le ministère, la prudence sembloit exiger, qu'il déguisât ses sentimens : mais, au lieu de ménager le grand-amiral, n'écoutant que sa passion & cédant à l'impulsion de plusieurs familles grecques, non moins jalouses que lui de l'élevation de Mauro-Jeni, il entreprit de la contrecarrer & de faire échouer les desseins, que le capitan-bacha avoit en faveur de son interprete. Dans cette vue il fit parvenir au Grand-Seigneur un mémoire anonyme, dans lequel Mauro-Jeni étoit peint des couleurs les plus noires; & l'amiral, son protecteur, n'étoit pas ménagé, non plus que le grand-visir actuel. Le Sultan aiant communiqué ce mémoire à ses deux ministres, ils ne négligerent rien pour en découvrir l'auteur; & ils réussirent. Dès que le Sr. Petracki eût été reconnu comme tel, l'on eut bientôt trouvé le moien de se venger de lui de la maniere la plus éclatante : ses richesses étoient connues; & on l'accusa d'avoir amassé ces millions aux dépens du trésor impérial. Ainsi le 10 Avril il fut enlevé & mis en prison : ses domestiques furent également arrêtés; & on mit le scellé sur tous ses effets. Le procès ne dura pas longtems. Dès le 18 cet infortuné fut décapité; & ses biens furent confisqués. L'intercession du ministre de Suede

n'opéra rien en sa faveur, non plus que l'intérêt, qu'on prétend que le prince Selim prétendit à son sort. Le capitain-bacha, pour donner plus d'appareil à sa vengeance & en imposer au peuple, auquel la saisie de Petracki avoit d'abord causé beaucoup de surprise, disposa même les choses, de façon qu'au moment que cet infortuné subissoit son supplice, Mauro-Jeni fut revêtu du castan & décoré de la couronne d'Hospodar; de sorte qu'en sortant du divan il vit le cadavre de son ennemi exposé aux murs du ferrail, avec une inscription, portant, " qu'il avoit volé
 „ le trésor impérial, & qu'il avoit méprisé
 „ les ordres, qui lui avoient été intimés,
 „ depuis quelques semaines, de la part du
 „ Souverain, qu'il étoit défendu à tout Chrétien,
 „ sous peine de mort, de se mêler
 „ d'aucunes affaires, qui concernoient le ministère
 „ ottoman „. Après que son corps eût été exposé ainsi pendant trois jours, ses amis racheterent de l'exécuteur pour 250 piastras, afin de pouvoir lui rendre les derniers devoirs:

Le capitain-bacha a mis à la voile à la tête de son escadre, avec les cérémonies accoutumées: il descendit d'abord un peu au-delà du ferrail & jeta l'ancre sur la côte d'Asie, à peu de distance de cette capitale. Cette flotte, qu'on dit en route pour l'Égypte, est forte de 27 vaisseaux, dont 10 de ligne; arrivé à une certaine hauteur, il remettra le commandement de ces forces au vice-amiral, pour revenir en cette capitale, où sa présence devient de jour en jour plus nécessaire.

faire, tant à cause des objets importants qui se traitent au divan, que pour en imposer aux mécontents, qui craignent beaucoup la fermeté & la sévérité de ce militaire. L'escadre susdite doit recevoir à bord, sur les côtes d'Asie, un renfort de 6000 hommes. Après avoir rétabli l'ordre & la tranquillité en Egypte, elle passera en Syrie, où un rebelle à la tête d'un grand nombre de mécontents, met tout à feu & à sang. Ils ont pillé plusieurs caravanes, & coupé toute communication entre les endroits circonvoisins. Finalement on croit que cette flotte est destinée à porter un secours considérable aux Tunisiens, ainsi qu'au bacha de Scutari, contre lequel les Vénitiens rassemblent des forces terribles ; ce qui confirmeroit le bruit que la Porte fomente sous main les saccagemens & les déprédations que les troupes du dit bacha exercent actuellement sur le territoire de la république.

Suivant les derniers avis que nous avons reçus de l'Asie, les Tartares continuent à inquiéter les Géorgiens, & sur-tout ceux qui habitent les côtes de la Mer caspienne.

BUCHAREST, en Valachie, (le 26 Mai). Le revers de fortune, qu'a essuïé notre Hospodar, Draco-Suzo, en se voyant dépouillé du gouvernement de la principauté, & remplacé par Nicolo Mauroceni, premier-interpreté du grand-amiral, vient d'être adouci, si c'est une consolation que d'avoir un compagnon de malheur. Sa démission a été bientôt suivie de celle du prince Maurocordato,

dato, Hospodar de Moldavie. Le successeur, que la Porte lui a donné, est le premier-
interprete Monolacho Rossetto. L'on ignore
absolument, quel peut être le motif de la
Porte dans ces démarches. On pourroit les
attribuer à quelque défiance, qu'elle auroit
conçue envers les Hospodars démis, si l'on
ne savoit, que ces changemens ne sont sou-
vent que l'effet de l'intrigue & de la cor-
ruption, employées tour-à-tour par les mal-
heureux Grecs, pour se supplanter récipro-
quement dans une dignité, peu desira-
ble pour tout autre que pour les premiers
d'une nation énervée & asservie. Le prince
Maurocordato du moins n'a pas mérité ce
traitement, comme plusieurs de ses devan-
ciers, par ses extorsions ni par une admi-
nistration cruelle: il la quitte avec la gloire
peu ordinaire dans ces contrées d'avoir con-
sidérablement diminué, pendant qu'il a gou-
verné, le fardeau des impôts & charges pu-
bliques, sous lequel gémissent les malheureux
habitans de la Moldavie. Aussi le regrettent-
ils sincèrement. Cependant sa bonne conduite
n'a pas empêché, qu'il n'ait été envoyé en
exil à l'île de Rhodes.

ALGER (le 15 Mai). Il se trouvoit
ici depuis quelque tems deux négociateurs
américains, venus expressément pour empê-
cher la capture de leurs bâtimens marchands
par nos corsaires, & convenir d'un accord
quelconque, qui leur procurât de la sûreté
dans la Méditerranée; mais notre régence
n'a point voulu s'y prêter. En amitié avec

tout le monde, Alger n'auroit bientôt plus de quoi subsister. Ainsi ces deux étrangers nous ont quittés sans retour ; & le 10 de ce mois, une frégate algérienne a conduit ici le navire américain, la *Philippine*, capitaine Palmer, allant de Philadelphie à Ostende.

R U S S I E.

CHERSON (*le 6 Mai*). Nous attendons ici au premier jour l'arrivée du vaisseau, la *Grande-Catherine*, parti de Marseille le 15 Février, & qui a passé Constantinople le 3 Mars. Ce navire appartient à M^r. Tepper, banquier de Varsovie, ainsi qu'un second, le prince Potemkin, qui est attendu de même avec une cargaison de Marseille. L'un & l'autre de ces navires sont adressés à la commandite de M^r. Tepper, établie ici sous la raison de A. A. Chassaignon & compagnie. Leurs cargaisons consistent en vins, sucre, huiles, toute sorte d'épiceries, meubles, diverses pièces d'habillemens, charbon de terre &c. Apparemment a-t-on voulu faire un essai des articles, qui trouveront dans ce pays le plus de débit pour l'avenir. La cour de Varsovie n'est pas contraire à ces entreprises : bien loin de-là, elle contribue tout ce qui dépend d'elle pour en assurer le succès : & l'on assure, que le bureau-général des postes de la Pologne a dessein d'établir une double poste par semaine, pour nous faciliter la correspondance avec l'étranger. Ces jours-
ci

1. *Juillet 1786.*

355

ci la maison de A. A. Chaffaignon & compagnie a fait des opérations considérables de banque, vraisemblablement les premières, dont on ait jamais entendu parler dans nos contrées. En effet, il doit être de la plus grande convenance pour les négocians de Kiovie, de Pultawa, & même de Moscou, de pouvoir faire leurs remises pour l'étranger par cette nouvelle voie. — Tous ces faits font voir, avec quelle vigueur le commerce de Cherson pousse racine, & combien il promet de devenir un jour intéressant dans la balance générale des nations européennes.

E S P A G N E.

MADRID (*le 27 Mai*). Sa Majesté, pour faciliter & assurer l'exécution des principaux articles de la nouvelle ordonnance relativement à l'infanterie, a nommé deux inspecteurs-généraux qui en feront chargés; l'un est D. Felix O'Neill, lieutenant-général des armées du Roi, & capitaine-général de l'armée & du royaume d'Arragon; l'autre, D. Ventura Caro, maréchal-de-camp. On a partagé les provinces où ils rempliront leurs fonctions en deux départemens: l'Arragon, la Catalogne, Valence, Murcie, Majorque, Navarre, Guipuscoa, les places d'Oran, forment celui de D. Felix O'Neill: le département de D. Ventura Caro est composé des deux Castilles, de l'Andalousie, de la Galicie, de l'Estremadure & de la place de Ceuta; les régimens qui servent dans les Indes

y font aussi compris. L'autorité de ces deux inspecteurs sera la même, chacun dans son département; l'un & l'autre font conseillers-nés du suprême conseil de guerre.

Il vient d'arriver à Carthagene un neveu de l'Empereur de Maroc, avec une suite de plus de 100 Maures; on le dit attendu dans cette capitale, pour s'y arrêter quelque tems aux fraix de la cour. On arme dans le port susdit, avec la plus grande activité, une nombreuse escadre de vaisseaux de guerre, qui doivent sous peu cingler vers le détroit, sans qu'on en sache le motif. — Il est ici des politiques qui présagent quelque changement prochain dans notre mynistere. Huit officiers des trois secretaireries d'état, de guerre & des finances, ont été déposés, par ordre du Souverain. Un voile mystérieux continue de couvrir plusieurs choses de grande importance. L'affaire de Naples entre sans doute pour beaucoup dans les mouvemens que l'on aperçoit. — Les avis de Peniche confirment malheureusement qu'une tartane espagnole, chargée de differens effets & de beaucoup d'especes retirés du vaisseau l'Alcantara, a péri avec 92 personnes y compris le commandant D. L. Mendoza.

GIBRALTAR (*le 20 Mai*). Notre brave gouverneur, non moins actif en tems de paix qu'en tems de guerre, s'occupe sans relâche à rendre cette forteresse de plus en plus imprenable. Les ouvrages auxquels il fait travailler, loin de nous être utiles, tourneroient à notre désavantage, si on avoit la

moindre idée d'abandonner cette place. " Je me rendis , dit un voyageur illustre , dimanche dernier dans l'endroit , appelé la Grotte d'Inch. Cette fortification , taillée dans le roc , est une des plus grandes curiosités que j'aie jamais vues (a). Il y a 21 embrasures pour autant de canons , au moyen de quels on peut causer le plus grand dommage aux Espagnols sans aucun danger , à moins qu'un boulet ennemi n'entrât par une embrasure , & dans ce cas , ceux qui seroient employés au service de la pièce en batterie , périroient nécessairement , attendu que dans chaque embrasure il n'y a qu'un petit espace , dans lequel le boulet bondiroit en tout sens , jusqu'à ce qu'il eût perdu ses forces. Cependant on se propose encore de les matelasser , pour

(a) Je suis sûr qu'elle est à bien des égards inférieure à celle qu'on appelle *Bouc* dans la forteresse de Luxembourg. Haut & vaste roc isolé & parfaitement creux , dont partent des foudres en tous sens qui baloient d'une manière irrésistible tout ce qui se trouve dans leur direction. Souterrain majestueux & imposant , ressemblant dans ses contours obscurs & tortueux au fameux temple de Sérapis , mais où par-là même Mars ne peut tonner qu'avec des relâches & des intervalles , pour ne pas craindre l'effet de ses propres feux , en épaississant une atmosphère qui à la fin étouffe & aveugle ; & ce n'est sans doute que sous ce point de vue que l'ouvrage de Gibraltar peut mériter la préférence ; mais d'un autre côté il n'est pas comme le *Bouc* à l'abri des bombes qui ont fait de si terribles ravages durant le dernier siège.

y remédier, quoiqu'il y ait cent à parier contre un, qu'aucun boulet ne peut y entrer. A l'extrémité de la grotte, on trouve une belle salle que la nature y a pavée d'une pierre toute unie. On y a pratiqué un escalier traînant, qui conduit à une sorte d'enzaillure dans le roc. On creuse actuellement une autre grotte sous la batterie Willis, qu'on appellera la Grotte de la Reine. Je n'ai pu aller la voir, ajoute le même voyageur; mais je fais qu'il n'y a encore que deux embrasures de suites. »

P O R T U G A L.

LISBONNE (le 17 Mai). Le 10 de ce mois dans l'après-midi, le Roi Don Pedro fut surpris d'une attaque, qui ressembloit si fort à une apoplexie, que toute la cour fut dans les alarmes les plus vives jusqu'au lendemain. Cependant ce jour-là Sa Majesté se trouva un peu mieux; & elle put entendre la Messe dans sa chapelle. Les médecins opinèrent pour une saignée; mais le Roi ne jugea pas à propos d'y consentir: il préféra l'application des sang-sues, qui ont produit un très-bon effet. Cependant, vu l'âge de Sa Majesté, l'on n'est pas hors de crainte à ce sujet. — Le même jour 10 Mai Don Ayres de Sa e Mello, ministre & secrétaire d'état au département des affaires étrangères, succomba enfin à la maladie de poitrine, qui le minoit depuis longtems. On regrette beaucoup la perte de ce ministre, dont les talens étoient généralement reconnus.

S U E D E.

STOCKHOLM (le 6 Juin). Depuis l'ouverture de la diète, M^r. de Marcoff, en-voïé de Russie, a reçu plusieurs couriers de Pétersbourg. L'on dit, que ce ministre sera rappellé dans peu par sa cour, afin d'y occuper une des principales places au département des affaires étrangères. Celui d'Espagne, qui a eu le malheur de perdre en venant ici une partie de ses bagages & équipages par le naufrage du bâtiment, à bord duquel ils avoient été embarqués, a reçu de sa cour en dédommagement une gratification de 20 mille piastres.

Les propositions, que le Roi a fait remettre aux Etats assemblés, sont au nombre de quatre & contiennent en substance.

I. De convertir le supplice capital pour l'infanticide en une prison perpétuelle, avec la peine du fouet, une fois par an, le jour que le crime aura été commis.

II. De prévenir le partage des grandes terres, attendu les nombreux inconvéniens, qui en résultent, en statuant qu'elles passent désormais au fils aîné de la famille, moyennant un dédommagement en faveur des autres enfans, soit par une pension annuelle, ou par telle autre rétribution, qui seroit fixée en argent.

III. D'autoriser le Roi à tirer de la banque un fonds, suffisant pour ériger un magasin à blé dans tel endroit, qui sera jugé le plus convenable, afin d'obvier à la trop grande cherté de cette denrée dans le royaume.

IV. D'autoriser le Roi à tirer de la banque un fonds, nécessaire pour les fraix des diverses mines, notamment de celles de cuivre de Falun, qu'il s'agit de débarrasser des eaux, par

lesquelles elles sont inondées tous les jours, & de les préserver par ce moyen d'une ruine inévitable, en déposant néanmoins à la banque une valeur en cuivre, égale à celle, qui en seroit retirée en espèces.

L'on prévoit, que la première de ces propositions passera sans beaucoup de difficultés; mais qu'il pourra n'en être pas ainsi des trois autres, vu que les sentimens des quatre Ordres de l'Etat sont fort partagés à ce sujet; & pour la première même on se propose de faire observer à Sa M. que dans un tems où l'infanticide fait les plus alarmants progrès*, il faudroit plutôt renforcer que diminuer les peines qui le punissent.

* Ci-def-
sus p. 339.

D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE (le 5 Juin). La célébration du mariage de la princesse Louise-Auguste de Danne-marck, fille du Roi, avec le prince-héréditaire de Holstein-Augustembourg, a été faite le 27 du mois dernier, au château de Christianbourg: les ministres étrangers invités à cette cérémonie, y ont tous assisté.

Le Roi s'étant constitué débiteur envers les créanciers hollandois, pour les emprunts qu'avoient fait dans les Provinces-unies ses sujets, établis aux îles danoises de l'Amérique, sous hypothèque de leurs plantations; Sa M. a nommé une commission chargée d'effectuer aux époques fixées le remboursement des capitaux & le paiement des intérêts échus. Cette commission est composée

du chambellan de Waltersdorff, vice gouverneur-général de ces îles, des deux conseillers de régence de l'île de Ste. Croix & d'un membre du conseil des îles de St. Thomas & St. Jean. — En vertu d'un rescrit, adressé de la part du Roi au magistrat de cette résidence, les troupes nationales, qui appartiennent à la garnison de Coppenhague, au nombre de 4740 hommes, devront être logés par les habitans de la ville, pendant la durée des exercices depuis le 1 jusqu'au 28 Juin: chacun fera tenu à ce logement (moïennant l'indemnité d'un escalin par jour pour chaque homme), sans distinction de rang, de charge, ni de naissance, & sans avoir égard à aucun privilege ni exemption quelconque, accordée soit à des regnicoles ou à des étrangers.

La navigation de la Baltique a de nouveau repris la plus grande activité: dans la seule journée du 15 Mai il entra dans le Sund 319 navires de différente nation, 79 le jour suivant, 343 depuis le 17 jusqu'au 21 inclusivement. Dans la même journée du 15 Mai, l'on compta jusqu'à 250 navires mouillés dans la rade de Helsingör & tous destinés pour la Baltique.

Les nouvelles de Skalholt en Islande nous font la plus triste peinture de l'état où se trouve cet établissement. Dans le courant de l'année passée, il est mort dans un seul district 911 personnes, presque toutes de faim & de misere, tandis que le nombre des naissances n'a été que de 76. Pour surcroit de maux, la petite-vérole fait depuis quelque

tems les plus affreux ravages. On continue d'essayer des tremblemens de terre à Arnesyssel.

I T A L I E.

R O M E (le 3 Juin). Le Pape est de retour depuis le 11 du mois dernier de la tournée, qu'il fait annuellement à Terracine, pour voir les travaux des Marais-Pontins : on prétend, comme nous l'avons déjà dit, que Sa S. n'en a pas été fort satisfaite; en conséquence le célèbre docteur Bonati, très-savant dans l'hydraulique, y a été envoyé, pour examiner toutes les parties de ces travaux & en faire son rapport. — Le Pape a tenu, le 18 Mai un consistoire public au Vatican; après les cérémonies ordinaires, Sa Sainteté y a décoré du chapeau le nouveau cardinal Nicolas Colonna di Stigliano, qui a commencé, le même jour, à faire ses visites en cette qualité.

Il doit venir demeurer sous peu en cette capitale un Turc, qui vient d'embrasser la religion catholique, on dit qu'il amène de grands trésors. — La congrégation de la Propagande a reçu les plus tristes nouvelles concernant les Catholiques qui se trouvent aux missions de la Chine; elles nous annoncent qu'il y est éclaté une rébellion si terrible, qu'elle a coûté la mort à environ 40 mille personnes; & les Chinois qui s'en prennent toujours aux étrangers, quand ils éprouvent les effets tout naturels d'un gouvernement

1. Juillet 1786.

363

ment foible & cruel , ont déployé leur rage sur les Mahométans & les Chrétiens. Plus de 30 prêtres romains ont été chassés de cet Empire. — On a ressenti à St. Gemini, fief du prince de Sta. Croce , sur le territoire de Narni , plusieurs secousses de tremblement de terre ; elles n'ont causé aucun dommage.

Depuis quelque tems il étoit question d'une augmentation d'impôts , pour subvenir à l'épuisement actuel des finances pontificales ; & le peuple romain en paroïssoit assez mécontent. Cependant l'ordonnance vient d'être publiée : elle fixe le nombre des douanes à quatre-vingts une : & elle soumet à un impôt de 60 pour-cent toutes les marchandises , venant de l'étranger , sans en rien excepter : celles qui seront destinées pour la capitale paieront en-sus un droit de 3 ou 4 pour-cent. L'on calcule , que ce nouveau tarif produira au moins un million de scudis par an. En revanche , nos manufactures jouiront d'une gratification d'un demi pour-cent pour toutes les marchandises , qu'elles enverront à l'étranger , pouvu qu'elles soient de bonne qualité. Quoique le but apparent de cette ordonnance soit d'encourager l'industrie domestique , la prévention la fait regarder néanmoins comme aiant pour but réel de charger le peuple d'un nouveau fardeau , qui ne lui est guere agréable.

VENISE (le 31 Mai). Dans la soirée du 20 , un exprès envoyé par le chevalier Zuliani , notre baile à Constantinople , remit au sénat des dépêches qui donnerent lieu , incessamment

cessamment après, à deux conseils d'état; le lendemain il y eut sur le même sujet de longues discussions au Pregadi. Rien n'en a percé dans le public: cependant nos politiques prétendent savoir que la missive en question, porte que le divan exige de notre sérénissime république, qu'elle déclare solennellement n'avoir contracté aucune alliance avec les deux cours impériales, & s'engage en même tems de n'en jamais contracter avec elles à quelque occasion que ce soit. Le divan insiste en outre que les Vénitiens mettent fin à la guerre avec la régence de Tunis, moyennant une bonne somme d'argent; sinon, il les menace de rompre ouvertement avec eux. Si tout cela est vrai, nous concevons très-aisément que la Porte en a agi de mauvaise foi relativement à nos affaires de Dalmatie, & il y a tout lieu de craindre que la grande flotte du capitán-bacha n'aille surprendre à l'impourvu la Grèce-vénitienne, comme ç'a toujours été la coutume des Turcs dans leurs guerres avec notre république.

NAPLES (le 30 Mai). Le Grand-Maître de Malte, qui a des affaires assez disgracieuses dans son île *, vient de donner à notre cour une preuve de son attachement, en envoyant au général Acton, ministre-d'état du Roi des Deux-Siciles, & son secrétaire d'état au département de la guerre, la croix de cet Ordre: & en même tems il a fait demander au Pape, par son ambassadeur près du St. Siège, un bref, par lequel il soit dérogé aux constitutions de l'Ordre, & qui dispense

* Dern.
Journal, p.
314.

dispense le général Acton de la nécessité de se rendre à Malte, pour faire les caravanes d'usage. Au reste, quoique ce ministre continue de jouir de toute la faveur de L. M. Siciliennes, il paroît, que le calme n'est pas encore rétabli à cette cour. Dans la soirée du 12 un détachement de grenadiers arrêta sur le chemin de Caserte le pourvoieur de la cour: les lettres, dont il étoit porteur, lui furent ôtées: cependant peu après on les remit aux personnes, à qui elles étoient adressées. Le lendemain, on arrêta également Don Dominique Spinelli di Cariati, le major Don Jean-Baptiste Trapani, le prêtre Don Pierre Gaita, deux officiers de la secrétairerie-d'état du marquis de Caraccioli, & Don Joseph Garzia, qui a été secrétaire de légation près le prince de Raffadale, ambassadeur de notre cour à Madrid: tous ces prisonniers ont été conduits au château; mais l'on n'est pas instruit du délit, qui leur a attiré cet emprisonnement.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 13 Juin). Toutes les lettres de l'Inde s'accordent à représenter la situation de ce pais comme très-critique. La seule différence qui se trouve dans les détails qu'elles en donnent, c'est que les amis de M^r. Hastings attribuent ces calamités aux mesures que l'on a prises depuis qu'il n'est plus gouverneur, tandis que ses ennemis au contraire les font naître du système qu'il

avoit adopté, & qui a rendu les dernières mesures nécessaires. Toute la nation a les yeux fixés sur les accusations, intentées contre cet ancien gouverneur-général du Bengale : & , quoique les sommes immenses qu'il a amassées, les nombreux partisans qu'il s'est faits dans le parlement, & sur-tout diverses raisons politiques, donnent lieu de croire, que l'accusé échappera à cette attaque, les informations, auxquelles cette discussion donne nécessairement lieu, ne laissent pas d'être du plus grand intérêt. Ainsi ce seroit un vuide réel dans les nouvelles, qui intéressent toute l'Europe, si l'on négligeoit de faire connoître les éclaircissimens essentiels, qu'a amenés cette fameuse dénonciation : & nous en donnerons ici le précis.

« Lorsque le 1 de ce mois, Mr. Burke entama l'affaire des Rohillas, Mr. Hastings (dit-il) dans sa défense à la barre de la chambre, a dit, qu'il croïoit, que notre territoire dans l'Inde devoit former un arrondissement parfait, un corps compact & réuni sous un grand système politique, si l'on vouloit détruire tous les maux, les incertitudes & les inconvéniens, qui résultoient, tant pour les administrateurs que pour les peuples, de la multiplicité des siejs, droits & prétentions dans les propriétés foncières & la juridiction féodale de l'Inde ; de l'irrégularité, de l'invalidité & de l'instabilité de tous les engagements dans un état de société aussi désuni & aussi chancelant ; & de l'anarchie & confusion causées par la diversité des loix, religions & préjugés, moraux, civils & politiques, qui s'entre-choquoient & formoient un cahos monstrueux. Depuis les conquêtes des Musulmans (c'est ainsi, continua Mr. Burke, que Mr. Hastings s'est exprimé) toutes les parties de l'Indostan ont été constamment exposées à ces malheurs. Les Indous, qui ne se

sont jamais incorporés avec leurs conquérans, n'ont été tenus dans l'ordre que par la force. La Souveraineté dans l'Inde n'est que le droit du pouvoir le plus fort depuis Cabool jusqu'à Assam. Toute l'histoire de l'Inde n'est qu'un assemblage de traits, propres à montrer l'exercice invariable du pouvoir arbitraire. Le but projeté, en rendant Cheyt-Sing indépendant, étoit de le soustraire aux inconvéniens, qui résultoient de sa dépendance : c'étoit pour l'affranchir des dangers, auxquels sont exposés dans l'Inde des tributaires de la part du suzerain armé. Il est dans la nature du genre humain (& l'histoire de l'Inde le prouve), que les sujets d'un Empire despotique sont toujours prêts à se soulever. Un Zemindar (prince indien, soumis au pouvoir supérieur d'un seigneur suzerain) est un sujet, par conséquent toujours disposé à secouer le joug, & par-là à tous les dangers de la jalousie de son Souverain, qui sont les suites du gouvernement de l'Indostan. Cheyt-Sing, tant qu'il resta Zemindar, se trouva dans cette situation humiliante & douloureuse. Ally-Verdi-Khaun & Cossim Ally mettoient à contribution tous leurs Zemindars pour les besoins de la guerre, & même sous toutes sortes de prétexte, soit de nécessité, soit de luxe pour la cour. »

Mr. Burke conclut de ce passage, que Mr. Hastings avoit avoué les principes, sur lesquels on l'accusoit d'avoir procédé. Au moins (dit-il) chez les Romains toutes les voies étoient ouvertes aux opprimés, pour porter des accusations de péculat & d'oppression contre les gouverneurs : les Indiens n'étoient pas seulement séparés de la Grande-Bretagne par un intervalle immense, par la différence du langage, mais encore par la nature même du gouvernement, qui supprimoit toute plainte. Ainsi l'on ne devoit pas être surpris de ne pas entendre la voix des Indiens s'élever, puisqu'on leur tenoit la bouche fermée. Mais les témoignages contre Mr. Hastings n'en étoient pas moins frappans. Qu'étoit le pais des Rohillas avant son entrée dans le gouver-

nement? Par-tout on y voïoit l'image du bonheur & de la prospérité: les fabricans étoient industrieux & contens, les agriculteurs heureux & laborieux: les habitans avoient subjugué la nature, & changé des déserts & des bruières en terres fertiles: les villages étoient peuplés & décorés même de temples magnifiques. Qu'étoit devenu ce beau païs? On n'avoit qu'à s'en rapporter au témoignage du major Marfac, du capitaine Macpherson & de Mr. Britlow. Ainsi la nation avoit droit de redemander à Mr. Hastings ces païs, qu'il avoit convertis en déserts. Mr. Hastings oppose pour sa défense qu'il a suivi des principes, tirés de l'histoire politique du païs, & qu'il a pris pour exemple la carrière des conquérans & des usurpateurs: mais cette doctrine n'étoit pas vraie, pas même dans l'Inde. Gengis-Khan, l'un des Souverains de ce païs-là, avoit laissé des loix, pleines des principes les plus sains de la justice & de la morale. Les Gentoux avoient en outre un code, où les principes éternels & inviolables du droit naturel étoient également consacrés. Pourquoi ne pas suivre de tels modèles? Sujah-al-Dowlah, à l'instigation duquel on avoit entrepris la guerre des Rohillas, étoit un monstre de férocité. C'étoit le fils d'un infame esclave persan, ayant tous les vices & la lacheté de son origine. Après avoir trouvé un asyle chez les Rohillas, qui l'avoient garanti des poursuites de ses ennemis, il avoit eu l'occasion de connoître la beauté du païs, d'en admirer la population & la fertilité: mais, rongé de jalousie, ce monstre ne s'étoit servi de cette connoissance que pour former le projet de détruire ses bienfaiteurs. Il s'étoit concerté à cet effet avec le gouverneur-général, qui, pour une somme d'argent, s'étoit engagé à exterminer une nation, avec laquelle la compagnie n'avoit jamais eu la moindre querelle. Mr. Hastings avoit laissé une armée disciplinée à la conduite absolue d'un homme sans principes comme sans sentimens. Une nation entiere avoit été ou exterminée

minée ou contrainte d'abandonner ses foïers, ses terres, un païs qu'on pouvoit regarder comme un autre paradis terrestre.

Telle est la substance des accusations, exposées par Mr. Burke dans un discours de 3 heures. Le lendemain 2 Juin, la chambre en committé aiant repris la discussion de la motion faite à ce sujet, savoir « que les dépositions, relatives à l'extermination des Rohillas, contenoient des charges suffisantes, pour former un procès contre Mr. Hastings », Mr. Francis fit sentir la nécessité de punir des crimes, qui révoltoient l'humanité & compromettoient l'honneur de la nation Il donna l'idée la plus avantageuse de l'origine, de l'antiquité & des mœurs de la nation des Rohillas. Ils n'occupoient, il est vrai, le païs que depuis environ 60 ans; mais, par la sagesse de leur gouvernement, ils s'étoient multipliés au point, qu'ils auroient pu mettre jusqu'à 80 mille hommes en campagne. — Après avoir détaillé quelques cruautés, qui avoient eu lieu lors de leur extirpation, Mr. Francis lut une lettre du colonel Champion, pour prouver, que Mr. Hastings avoit encouragé & secondé ces actes de cruauté. — Mr. Grenville soutint, que les dépositions étoient insuffisantes pour fonder la matiere d'un procès. Les Rohillas avoient eu, suivant lui, plus d'une alternative: ils avoient pu opter de se retirer à l'un ou l'autre côté ou de rester neutres: & Mr. Hastings avoit pu, suivant les principes de la politique ainsi que pour les intérêts de l'Angleterre & de la compagnie, accepter les offres avantageuses de Sujah-al-Dowla. Les Rohillas avoient seulement été contraints de repasser le Gange, par le plus doux des moyens, celui d'un traité. — Mr. Hardinge releva l'idée de forcer par un traité, & pour obtenir la somme de 4 cents mille livres sterling, une nation entiere à abandonner ses habitations. Quelques autres membres s'énoncèrent avec la même chaleur contre la conduite de Mr. Hastings. Enfin Mr. Young proposa d'ar-

réter, « que la chambre aiant délibéré sur le
 » premier chef d'accusation, favoir la guerre
 » des Rohillas, & entendu diverses dépositions
 » à ce sujet, est d'avis, qu'il y a un fonde-
 » ment suffisant pour accuser Warren Hastings
 » de hauts crimes & malversations & pour
 » instituer contre lui une procédure en for-
 » me ». Mr. Fox, appuiant cette motion,
 attaqua l'idée, qu'on avoit suggérée, d'user
 de ménagement, parce que Mr. Hastings au-
 roit ensuite couvert cette iniquité par des ser-
 vices éclatans. Et quels étoient les services
 qu'il avoit rendus ? Il n'en connoissoit d'au-
 tres que la paix des Marattes. Encore étoit-
 elle fondée sur l'infraction d'un traité solem-
 nel ; & sous ce point de vue c'étoit un
 triomphe peu méritoire. On avoit voulu com-
 parer l'expulsion des Rohillas à la retraite
 d'une armée forcée de chercher un autre cam-
 pement : mais rien n'étoit plus futile. « Qu'on
 » suppose, dit-il, les François envahissant l'Ir-
 » lande, & forçant tous les Anglois proprié-
 » taires de terres à se retirer en Angleterre.
 » Serait-ce donc là une simple retraite com-
 » parable à celle d'une armée » ? Et quant
 à ceux, qui rejettoient les cruautés sur Su-
 jah-al-Dowla, il remarqua, qu'un agresseur
 aussi foible n'auroit pu rien faire sans les se-
 cours de Mr. Hastings, qui par-là étoit la
 cause de toute cette affreuse tragédie. Il y
 eut encore de longs & vifs débats sur cette
 affaire ; mais enfin, les voix aiant été re-
 cueillies sur le procès à intenter contre Mr.
 Hastings, il y eut 67 voix pour la motion,
 & 119 qui y furent contraires : ainsi elle passa
 à la négative. Cependant cette défaite ne dé-
 couragea pas Mr. Burke. Il annonça que le
 lundi en huit il proposeroit la question sous
 une autre forme : mais, quoiqu'il y ait en-
 core de fortes accusations à former contre
 l'ancien gouverneur du Bengale, on ne croit
 pas qu'elles soient de nature à être portées
 en procédure formelle devant la chambre-
 haute. L'affaire des Rohillas étoit la plus grave
 de toutes ; & il n'est pas à croire, qu'une

1. *Juillet* 1786.

371

charge de cette nature n'opérant rien, les autres feront plus d'effet.

Des lettres de Madras portent qu'on y craint que le gouvernement de Pegu ne mette un embargo sur tous les navires anglois, pour les faire servir à transporter des troupes & des munitions à une armée de 60 mille hommes, qui s'est assemblée sur la côte du Martiwan & qu'on dit prête à entrer dans le royaume de Siam. Ces troupes sont commandées par un soldat expérimenté, mais horriblement cruel. On présume qu'avant l'automne le Roi de Pegu se fera emparé de tout ce riche païs qui s'étend jusqu'à Quidda. — Le Roi de Siam est aussi en guerre d'un autre côté avec les Cochinchinois : c'est la politique françoise, dit-on, qui a ménagé cette double attaque, par le moïen d'un émissaire qui étoit venu dans cette vue à Pondichery, avec deux frégates, des troupes & des munitions. — Les mêmes lettres ajoutent que les Hollandois sont d'autant plus jaloux des François, que c'est par les intrigues de ces derniers que leur ambassadeur a été renvoyé de la Cochinchine.

P A Y S - B A S .

BRUXELLES (*le 18 Juin*). Il vient de se passer dans nos provinces un fait remarquable & digne d'être rapporté. Le 15 du mois dernier, L. A. R. les Gouverneurs-généraux des Païs-bas ont été naturalisés Brabançons par les Etats de la province assemblés.

semblés. Ces deux illustres époux avoient demandé cette naturalisation par une requête en style de protocole ordinaire: *Supplient Leurs Alteffes Royales &c.* C'est Madame l'Archiduchesse, qui a présenté la requête au plus ancien des députés, en la recommandant à ses soins. Un événement aussi extraordinaire a naturellement attiré l'attention du public; & chacun cherche à pénétrer le but de cette démarche. Les uns prétendent, que L. A. R. se proposent d'acheter des terres en Brabant, afin d'avoir entrée aux Etats: d'autres ajoutent, qu'elles se feront naturaliser dans toutes les autres provinces belgiques de la domination impériale: & l'on convient généralement, qu'une démarche de cette nature doit faire plus que jamais disparaître toute idée d'échange contre la Bavière.

— Quant aux grands changemens, annoncés dans le gouvernement & dans les administrations particulières de ces provinces, il paroît décidé, qu'ils ne s'opéreront pas avant le mois de Septembre prochain. En attendant, l'on s'occupe de celui, qui vient d'arriver à l'égard d'une succession importante. L'Empereur a cassé le décret, rendu par feu son oncle le prince Charles de Lorraine, ainsi que deux sentences du conseil de Brabant de 1782 & 1784. Le décret cassé avoit mis les princes de Robecq & de Morbecq, de la Maison de Montmorency, en possession des biens de la Maison de Tzerclaes-Tilly. Sa Maj. a ordonné au conseil-privé de s'expliquer ultérieurement sur la

1. Juillet 1786.

373

question suivante, favoir: " S'il faut réin-
,, téger le chevalier de Guzman dans tous
,, ses droits à cette succession, conformément
,, à l'arrêt du conseil du Brabant de 1747 &
,, à la sentence de la cour féodale de 1773,
,, qui avoit condamné les princes de Mont-
,, morency à lui abandonner tous les biens
,, féodaux de la Maison de Tzerclaes-Tilly ,,
Le chevalier de Guzman descend par les fem-
mes, & par un mariage prouvé légitime, de
cette Maison, dont il révendique les biens. La
sentence de la cour féodale de 1773, rendue
en faveur du chevalier de Guzman, est la
dernière, que cette cour ait rendue: elle fut
ensuite réunie au conseil-souverain du Brabant.
C'est depuis cette réunion, que les princes
de la Maison de Montmorency ont obtenu
le décret du feu Prince Charles. Cette affaire
fait grand bruit ici, d'autant plus que les
suites du dernier décret de l'Empereur peu-
vent être très-désavantageuses aux princes de
Montmorency & au duc de Beaufort, cau-
tion de six cents mille florins dans cette ad-
judication, dont le chevalier de Guzman
poursuivoit la cassation, avec les intérêts de-
puis 1747.

Par une ordonnance en date du 15 Mai, Sa
M. déclare qu'ayant reconnu, depuis l'édit
émané le 9 Janvier dernier, concernant les
Francs-Maçons, qu'il y auroit de l'inconvé-
nient à autoriser les loges de cette société
dans les villes des provinces belgiques *, elle
a jugé à propos de ne tolérer cette associa-
tion que dans la seule ville de Bruxelles,
sous les yeux du gouvernement-général; &

* 1 Avril
1786 p. 536.

en conséquence, il ne pourra se tenir ailleurs que dans la seule ville de Bruxelles, aucune loge, ou assemblée des Francs-Maçons; où Sa M. consent à laisser subsister deux ou trois loges. Les listes des membres devront être remises, conformément à l'édit du 9 Janvier, directement au gouvernement-général, sous peine de 300 ducats.

Nous avons parlé l'ordinaire dernier d'un rescrit de l'Empereur concernant les chapitres des chanoinesses aux Pais-bas; voici cette piece en entier :

Vénérables, cheres & bien amées,

Sa Majesté a prescrit pour tous les chapitres de Dames, aux Pais-bas, le réglemeut qui s'ensuit :

I. Aucune chanoinesse ne pourra être reçue à l'avenir, avant l'âge de 18 ans. La récipiendaire s'engagera par serment, à son entrée au chapitre, qu'aussi longtems qu'elle y demeurera, elle se conformera exactement aux règles prescrites, & à prescrire; qu'elle tâchera de contribuer autant qu'il sera en son pouvoir, à l'honneur, au bien-être, à la considération & à la prospérité du chapitre, & qu'elle aura tous les égards & toute l'obéissance due envers les supérieurs.

II. Les nouvelles chanoinesses devront être absolument sans fortune, & ne pourront pas posséder en même tems quelques autres prébendes; elles conserveront cependant, comme propriété, tout ce que, depuis leur réception, elles pourroient hériter ou acquérir par toute autre voie légitime.

III. Tout ce qu'on appelle année d'école, année de résidence stricte, vient à cesser, & en conséquence les nouvelles entreront, à compter du jour de leur réception, en pleine jouissance, des mêmes avantages & droits, qui competent aux autres chanoinesses.

IV. Le

IV. Le chant des chanoinesses au chœur est entièrement supprimé, dès maintenant; & leurs exercices de piété consisteront dans les points suivans: 1°. tous les ans au jour des trépassés, elles réciteront à haute voix dans l'église l'office des morts pour les défunts de l'auguste Maison d'Autriche, ainsi qu'aux jours des obseques anniversaires des Princes souverains du pais; 2°. elles réciteront de même cet office les jours des obseques d'une chanoinesse défunte; 3°. elles entendront tous les jours la Messe & réciteront le De profundis pour les défunts de l'auguste Maison; 4°. les exercices ultérieurs de piété sont laissés à leur propre dévotion, d'après le conseil de leur confesseur déterminé; il leur sera libre de se confesser où bon leur semblera; elles devront se prêter à ces devoirs, & à tous ceux qui leur incombent d'ailleurs de bonne grace, & se montrer dignes de leur naissance & de leur état, par la décence de leurs mœurs, n'offenser personne d'un propos délibéré, vivre en bonne intelligence & remettre à la décision de leurs supérieurs les différens qui en tout cas pourroient survenir entre elles.

V. Les chanoinesses ne porteront, soit chez elles, soit à l'église, ou dans la ville, que des robes noires de taffetas en été, & de gros de Tours en hiver, sans manteau ni voile à l'église; elles pourront cependant se mettre chez elles en négligé de couleur, & s'habiller de couleur hors la ville & à la campagne.

VI. Les chanoinesses seront toutes réunies en une seule maison, & en une même enceinte de bâtimens, où chacune aura son logement pour elle, & ses domestiques nécessaires, & dans lequel chacune soignera son propre ménage, comme elle l'entend; au moïen de quoi il ne s'agira plus de chanoinesse ménagere en titre.

VII. Dans les chapitres pourvus d'une abbessse, il sera choisi quatre Dames assistantes, & dans ceux où il n'y a point d'abbessse, quatre doïennes veilleront alternativement par semaines à la discipline & à la police du chapitre.

VIII. Le choix de ces doïennes & assistantes se fera, tant pour la première fois, que dans chaque

cas de vacance de l'une de ces places, par le suffrage des chanoinesses, qu'elles donneront dans des billets cachetés à un commissaire, ainsi qu'il jugera convenir, soit en agréant le choix qui aura été fait, ou en nommant d'autres Dames pour ces places.

IX. Les chanoinesses ne pourront, sans une permission spéciale de la supérieure, recevoir aucune visite dans leur chambre, pas même de leurs plus proches parens, qui ne pourront y aller qu'en cas de maladie.

X. Elles pourront recevoir des visites dans une salle ordinaire de compagnie; mais la supérieure de semaine devra en être avertie chaque fois, afin qu'elle puisse elle-même y être présente, ou y envoyer une autre chanoinesse à sa place; si cependant des parens ou amis de confiance desiroient à parler en particulier à une chanoinesse, elle ne pourra les y laisser seules.

XI. Lorsqu'une chanoinesse voudra sortir en ville, ou aller faire visite à une parente, ou dîner dehors, elle devra chaque fois en avertir auparavant la supérieure de semaine.

XII. Les chanoinesses pourront aller deux, trois ou plusieurs ensemble aux spectacles publics, & assister de même au bal de la noblesse & aux redoutes; mais toujours accompagnées soit de l'une des Dames doïennes ou assistantes, soit d'une parente, soit d'une Dame mariée connue.

XIII. Jamais une chanoinesse ne pourra dé-coucher, & la supérieure ne pourra en accorder la permission, que pour des circonstances très-graves.

XIV. Chaque chanoinesse pourra s'absenter quatre mois par an; celle qui sera restée présente au chapitre, pendant deux ou trois ans sans interruption, aura même le droit de prendre une année entière de vacance; la chanoinesse qui voudra s'absenter, devra cependant en avertir la supérieure, qui de son côté devra informer le gouvernement de chaque absence, & attendre ses ordres, lorsqu'il s'agira d'un congé au-delà du terme ordinaire de 4 mois. La supé-
rieure

rière arrangerá les choses de maniere qu'il restera toujours au moins la moitié de chanoinesses au chapitre, & en conséquence lorsqu'il y aura une moitié absente, elle devra remeure celles qui se présenteront ultérieurement, pour avoir des congés d'absence, jusqu'au retour d'autres. On ne laissera pas voyager seules les chanoinesses, qui iront en vacances; mais elles devront être accompagnées, tant en allant, qu'en revenant, soit d'une parente ou d'une Dame connue à la supérieure, ou du moins de quelque autre femme de confiance.

XV. Une chanoinessse qui restera 15 jours absente au-delà du terme ordinaire de 4 mois, perdra 3 mois de sa prébende, au profit du fond du chapitre; si son absence s'étend jusqu'à 4 autres mois, elle perdra la moitié de sa prébende; mais si elle reste absente une année entière sans permission spéciale, elle sera par le fait dechue de sa prébende, & ne pourra plus être reçue au chapitre.

XVI. Une chanoinessse qui fera des dettes sans nécessité, perdra sa prébende.

XVII. Pour des fautes de moindre importance, la chanoinessse sera réprimandée verbalement, & avec discrétion, & si cette correction n'opere, elle perdra 3 mois de sa prébende, au profit des pauvres.

XVIII. Mais si une chanoinessse est trouvée & convaincue coupable d'une faute grave, elle sera exclue du chapitre & sa place déclarée vacante.

XIX. Lorsqu'une chanoinessse se rendra suspecte de quelque connoissance en liaison indécrite, elle sera d'abord admonétée seule à seule par la supérieure. Si cette admonition n'a point d'effet, on lui en fera une seconde en plein chapitre, dont il devra se tenir une assemblée le premier de chaque mois. Si cette deuxième admonition est encore sans effet, on lui retiendra, pour un certain tems ses revenus, & elle sera en outre soumise à la surveillance d'une autre chanoinessse, & en cas que tous ces moyens fussent infructueux, on en rendra compte au gouvernement.

XX. Les chanoinesses devront être scrupuleuses dans le choix de leurs domestiques, & ne prendre à leur service que des personnes honnêtes & de bonnes mœurs; elles leur recommanderont fortement la décence, l'ordre & la tranquillité, leur défendront de sortir sans nécessité, & si les domestiques contreviennent à ces règles, elles auront à les renvoyer; ce que les supérieures auront le pouvoir de faire à leur déjaut.

XXI. Les clefs de la maison ou de l'enceinte du chapitre doivent être remises tous les soirs à la supérieure de semaine.

XXII. Les chanoinesses qui viendront à décéder au chapitre, seront enterrées sans pompe aux frais du chapitre; mais ceux du scel, de l'inventaire & de l'évacuation de la maison mortuaire, seront à la charge de la succession de la défunte & de ses héritiers.

XXIII. Les chanoinesses qui seront reçues à l'avenir, sont tenues de délaïsser par testament au chapitre le tome de leur succession, au défaut de quoi cette partie appartiendra au chapitre ab intestat. Elles auront la faculté de disposer des neuf tomes, restans de leurs biens, excepté les meubles, qui, quoique achetés à leurs frais, resteront au chapitre & pourront être cédés à un prix modique aux chanoinesses qui leur succéderont dans la prébende, ou aux autres chanoinesses.

Nous vous faisons la présente, pour vous informer des souveraines intentions de Sa M., vous prévenant, que c'est sa volonté, qu'à l'exception de ce qui concerne les bâtimens & le logement, & en attendant qu'il y soit pourvu sur le pied prescrit, toutes les autres dispositions de ce nouveau règlement soient suivies & exécutées, à commencer du 1^{er} Mai de la présente année. Sur quoi vous aurez à vous régler.

A tant vénérables, cheres & bien amées, Dieu vous ait en sa sainte garde. De Bruxelles le 22 d'Avril 1786. Signé MARIE & ALBERT. Plus bas est écrit, par ordre de Leurs Alteïsses Royales, Signé T. de REUL.

1. *Juillet* 1786.

379

Le 10 M^r. Blanchart a exécuté le voiage aërostatique annoncé dans le dernier Journal; il n'a pas été fort long puisque le voïageur est descendu à une lieue d'ici.

LA HAYE (*le 19 Juin*). La cour provinciale de justice d'Utrecht aiant été informée de l'arrêt & de l'emprisonnement de l'huissier qu'elle avoit envoyé à Wyk, pour citer le major de la bourgeoisie, &c, a fait sur le champ partir le grand bailli de cette petite ville, avec ordre de faire relâcher cet officier de justice. Les habitans de Wyk ont refusé de délivrer leur proie, de sorte que le grand-bailli est revenu sur le champ à Utrecht, pour rendre compte du mauvais succès de sa mission. Les Etats résolurent, en conséquence, de s'assembler extraordinairement, afin de délibérer sur cette affaire épineuse & n'ont pris jusqu'ici aucune résolution. On raconte au sujet de cet huissier, qu'aussitôt qu'on sçut, à Wyk, le but de son voiage, on sonna l'alarme; la bourgeoisie se mit sous les armes; les portes de la ville furent fermées & les gardes doublées. Ainsi, un pauvre malheureux qui ne connoît d'autres armes que sa plume & son écritoire, a opéré, sans qu'il s'en doutât, le même effet que l'approche d'une armée ennemie. — La résistance de cette petite ville est puissamment secondée par les corps francs de la province de Hollande. Nous apprenons que, dans leur assemblée provinciale, qui s'est tenue dernièrement à Leyde, il a été arrêté qu'on publieroit un plan pour la levée des deniers,

que chaque bien-intentionné pourra envoyer aux directeurs de cette assemblée; deniers qui seront principalement appliqués, dans le moment présent, à l'entretien des bourgeois de Wyk, vu que ces habitans, étant depuis longtems sous les armes, & continuellement occupés à s'exercer, leurs caisses publique & particuliere se trouvent prodigieusement arriérées. — La minorité de la régence d'Amersfort a fortement protesté contre l'abolition du corps d'exercice, & a demandé qu'on insérât sa protestation dans les notules. —

La bourgeoisie de Dakum, petite ville de la Frise, vient, à son tour, de faire une démarche qui prouve qu'elle a intention de prendre part aux troubles qui agitent la république. Elle vient de nommer un tribun, qui n'a été ni recommandé, ni présenté, suivant l'usage.

Le soi-disant prince d'Albanie, renfermé d'abord pour dettes dans les prisons de cette ville, & puis-y détenu criminellement, en tranchant lui-même le fil d'une vie errante depuis 13 à 14 ans, dans tous les Etats de l'Europe, a mis un terme à des aventures, dont l'histoire paroît un roman. Le cadavre de cet étranger, fut rapporté le 1 Juin de l'hôpital, où il avoit été exposé, à l'hôtel-de-ville. Le procès lui ayant été fait pour cause de suicide, Mrs. les juges échevins prononcèrent la sentence contre le cadavre, conformément à la loi. Conséquemment le corps mort fut mis sur une espece de claye, sur laquelle il fut traîné depuis l'hôtel-de-ville, jusques

jusques sur le bord du quai, où étant parvenu, il fut mis dans la barque ordinaire qui transporte les cadavres des malfaiteurs, morts sur l'échafaud, aux fourches patibulaires. Quoique la loi condamne les cadavres des suicides à être pendus par un pied à la potence, les conclusions du grand-bailli qui tendoient à ce que la loi fût exécutée à toute rigueur, furent mitigées par Mrs. les juges : le corps fut donc transporté aux fourches patibulaires & sans y être pendu, il fut jetté immédiatement dans la fosse creusée sous ces potences pour recevoir les ossemens des malheureux, qui tombent successivement dans ce sépulcre d'ignominie.

Telle a été la fin d'un homme singulier, hardi, effronté même ; qui a trouvé le secret d'en imposer à quelques grands Princes, à notre république, & enfin à toute l'Europe où il a joué divers rôles brillans, sous des noms & des titres variés, qu'il eut l'adresse de rendre vraisemblables au point de tromper tous ceux qu'il approcha & qu'il voulut faire servir à ses desseins ; cependant ce Protée habile, n'étoit que le fils d'un artisan vénitien que le jeu de hazard avoit enrichi. Ce fils d'abord moine, & déferreur de son couvent, s'est donné successivement pour patriarche & capitaine-général des Monténégrins, pour Pierre III, dernier Empereur de Russie, pour Prince d'Albanie, en sa qualité de descendant de Scanderbeg &c. &c. Autant qu'on en peut ju-

ger, ce personnage à tant d'illustres titres, ne méritoit que celui du plus hardi & du plus entreprenant *filou* & *escroc* qui ait encore existé. (a)

(a) Les gazettes hollandoises en racontent des horreurs incroyables dans tous les genres de méchanceté & de corruption. Je suis persuadé que c'est une caricature, que le ressentiment & l'humiliation d'avoir été la dupe d'un aventurier, ont renforcé les traits de laideur qui forment le portrait du jadis *Prince d'Albanie*. Vers la fin de l'hiver de 1784 il vint me voir à l'occasion des prétendus services qu'il alloit rendre à l'Empereur contre les Hollandois, & dont il auroit bien voulu que je tirasse les plus brillans augures. Je lui trouvai une physionomie assez heureuse, une conversation sans étude ni affectation, des manieres aisées & polies, les symptômes d'une tête exaltée, mais non pas d'un mauvais cœur. Après lui avoir parlé un quart d'heure, je continuai l'ouvrage commencé avant son arrivée, & me contentai de lui répondre de tems en tems. Il ne se formalisa pas de cette aisance & me quitta fort content. Mais pour revenir aux Hollandois; au même tems qu'il me racontoit ce qu'il alloit faire pour l'Empereur contre eux, ces bons Hollandois comptoient passablement bien sur une armée de Monténégrins rassemblée en leur faveur par les soins du *Prince d'Albanie*. Ils ne sauroient disconvenir de cette brillante & raisonnable espérance, puisqu'elle a été solennellement consignée dans une résolution d'Etat, conçue en ces termes :

*Extrait du registre des résolutions de L. H.
P. les Etats-généraux des Pays-bas-unis &c.
Mardi 28 Décembre 1784.*

« A été entendu le rapport de Mrs. van Haesten, & autres députés de L. H. P. pour les affaires militaires, lesquels, & ensuite, & pour

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 6 Juin). Le départ de l'Empereur est fixé définitivement au 16. Sa Majesté se rendra d'abord au camp de Pettau

pour l'exécution de la résolution commissoriale du 17 courant, & conjointement avec quelques Mrs. comités du conseil d'Etat aiant examiné ce qui avoit été communiqué par Mr. Siccama, député de la province de Stād en Land, touchant une lettre, qui lui étoit parvenue de la part de Mr. le conseiller Fockens, de Groningue, du 14 courant, par où ce Mr. lui envoie une lettre du Prince d'Albanie &c. &c. écrite de Ratisbonne, le 30 Novembre passé, offrant un corps de troupes de 10 à 20 mille soldats monténégrins, à livrer dans ce pais avant l'échéance de deux mois, lesquels sans cela pourroient bien passer au service de l'Empereur; laissant lui député, à la délibération de L. H. P. l'usage qu'il leur plairoit faire de cette offre, pour le bien de l'Etat. „

“ Sur quoi aiant été délibéré, & prises les considérations, & l'avis très-sage de Son Altesse il a été trouvé bon & résolu de prier le susdit député, de répondre au susdit conseiller Fockens, comme quoi L. H. P. verront avec plaisir, qu'il marquât au Prince d'Albanie, que L. H. P. ne sauroient se déterminer pour le présent de prendre à leur service les susdites troupes monténégrines, & sur-tout un corps si considérable de 10 à 20 mille hommes; que peut-être bien elle inclineroient dans la suite à entrer en négociation pour un petit nombre de ces troupes; mais qu'elles desireroient être informées auparavant sur quel pied, & capitulation on seroit porté de céder quelques-unes de ces troupes à l'Etat; qu'en attendant L. H. P. sont sensibles à la bienveillance du susdit Prince

C c 2 d'Albanie

dans la Stirie; de-là à celui d'Hermanstadt, en Transylvanie, en passant par la Croatie & l'Esclavonie. Le Monarque visitera ensuite la Buckowine & la Gallicie, & arrivera au camp de Pesth vers le milieu du mois d'Août. De ce dernier camp, Sa Majesté prendra sa route, par la Moravie & la Bohême, pour se rendre au camp de Minkendorf, près de Laxembourg.

A Feldsperg, seigneurie du prince de Lichtenstein, sur les frontieres de l'Autriche vers la Moravie, les païsans se sont avisés tout à coup de vouloir changer de maître & de dépendre immédiatement de l'Empereur; ils en ont fait la déclaration formelle aux officiers du prince; depuis ce moment, on les voit courir par centaines dans ses forêts, tuant le gibier, coupant l'herbe, &c. Un des chasseurs a même dû paier de sa vie la résistance qu'il avoit faite à ces furieux. Le

d'Albanie pour cet Etat, & que provisionnellement il leur sera agréable, que Son Altesse par son influence sur le peuple monténégrin puisse effectuer, qu'il ne s'engage point au service de Sa M. I., pendant les mésintelligences avec la république, & que L. H. P. ne manqueront pas de considérer cette démarche comme un service obligeant; service que, lorsqu'il sera rendu, & qu'elles en auront senti l'effet, L. H. P. reconnoîtront & récompenseront avec un grand plaisir, & selon l'importance de la chose.

(Signé) D. J. van HEECKEREN.

D'accord avec le susdit registre.

(Signé) H. FAGEL.

directeur du cercle, informé de ces troubles, y a envoieé une commission pour les appaiser, elle a dû se retirer sur le champ, parce que les paisans menaçoient de coucher sur le carreau quiconque oseroit leur parler de se soumettre; on s'est vu en conséquence obligé d'y faire passer une compagnie de soldats, qui ne manqueront pas de mettre ces insensés à la raison.

BERLIN (*le 10 Juin*). Les revues à Potzdam ont eu lieu le 17 & le 18 du mois dernier: celles de Berlin le 21, le 22 & le 23. Tout s'est exécuté dans l'ordre le plus parfait, d'après les dispositions que le Roi avoit prescrites; le prince de Prusse a commandé aux unes & aux autres. Le Roi est toujours à Sans-Souci; sa santé devient de jour en jour meilleure; Sa M. fait journellement à pied une promenade dans les jardins.

M^r. le conseiller intime Dohm, connu par sa dissertation sur le partage de la Baviere & par d'autres écrits, a été nommé ministre plénipotentiaire près des cours électorales de Trèves & de Cologne, ainsi qu'au cercle du Bas-Rhin & de Westphalie.

MUNICH (*le 10 Juin*). La haute Régence Electorale a fait publier ici ce qui suit:

“ Sa Sainteté aiant envoieé, près de cette
 „ cour, Mgr. Jule César Zoglio, archevêque
 „ d'Athenes, pour y résider en qualité de
 „ nonce ordinaire & de légat apostolique;
 „ on en informe le public, afin que, tous les
 „ sujets de S. A. S. E. & habitans de ses
 „ Etats, puissent s'adresser à l'avenir à la non-

„ ciature apostolique , établie dans cette ville ,
 „ pour toutes les affaires qui passioient ci-de-
 „ vant aux nonciatures de Vienne, de Co-
 „ logne & de Lucerne. „

COLOGNE (*le 12 juin*). Son Exc. Mgr. Barthelemy Pacca , archevêque de Damiete , & nouveau nonce du St. Siège à Cologne , est arrivé ici le 9 de ce mois.

BONN (*le 18 juin*). Le 4 de ce mois , l'Electeur de Cologne , notre Prince , a fait une grande promotion dans les divers départemens de son ministere. Le baron de Waldenfels , conseiller-intime d'état & de conférence , a été déclaré ministre actuel d'état & de conférence. Le comte Jean-Ignace de Wolf-Metternich , conseiller-intime-d'état & de conférence , & président de la chambre des finances , a été nommé président du tribunal suprême des appels ; & il a été remplacé en qualité de président de la chambre des finances par le baron de Spiegel de Diefenberg , chanoine-capitulaire de Hildesheim & de Munster.

F R A N C E.

PARIS (*le 16 juin*). Le 3 M^r. le baron de Breteuil a remis au cardinal de Rohan , une lettre de cachet qui exile l'Éminence à son abbaïe de la Chaize-Dieu dans l'Auvergne. Le ministre lui a en même tems demandé , au nom du Roi , la démission de la grande-aumônerie de France , & le cordon de l'Ordre du St. Esprit. Le cardinal est

1. *Juillet* 1786.

387

parti le 5 pour son abbaye, accompagné d'un aumônier, d'un écuyer, d'un secrétaire, du prieur de la Chaise-Dieu, d'un valet-de-chambre, d'un cuisinier & de deux valets de pied; il a païé avant son départ, tous les fraix de la procédure, qui se font montés à plus de 150 mille livres. Il renonce généreusement à tous ses droits de poursuite contre le comte & la comtesse de la Motte, dont les biens se trouvent confisqués par l'arrêt.

Le 4, le chevalier du Viviers & le marquis de Sainte-Croix, ministres plénipotentiaires du Roi, le premier près les Princes & Etats des cercles de la basse Saxe, & le second près l'Evêque & Prince de Liege, ont eu l'honneur de prendre congé de Sa Majesté pour retourner à leurs destinations, étant présentés par le comte de Vergennes, chef du conseil roïal des finances, ministre & secrétaire d'état, aiant le département des affaires étrangères.

L'évêque de Merz, que le Roi a nommé à la place de grand-aumônier de France, a prêté le 11, entre les mains de Sa Majesté, en cette qualité, le serment, dont la lecture a été faite par le baron de Breteuil, ministre & secrétaire d'état, aiant le département de la maison du Roi: il a en même tems prêté serment en qualité de commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit. Après avoir eu l'honneur de faire ses remerciemens à Sa Majesté, le grand-aumônier a eu celui de faire ses révérences à la Reine & à la famille roïale.

Le comte d'Artois est de retour d'un voia-

ge fait à Cherbourg pour y voir les travaux du port. Comme bien des personnes doutent encore du succès de cette entreprise, le Roi a résolu de l'examiner par lui-même. Les seigneurs, qui doivent accompagner Sa M., sont Mrs. les ducs de Coigny & de Villequier, l'un premier écuyer & l'autre premier gentilhomme de la chambre de service, durant la présente année, & M^r. le prince de Poix. On croit d'abord que Sa Majesté courroit avec 102 chevaux; mais aujourd'hui, le nombre en est fixé à 60. Le jour du départ est fixé du 19 au 21. Le Monarque se rendra en 1^{er}. lieu à Rambouillet; delà, il ira coucher à Harcourt; puis le lendemain il arrivera à Cherbourg.

Les inquiétudes qu'on avoit sur la santé de Mgr. le Dauphin se dissipent heureusement de jour en jour. On assure que Sa M. ne tardera pas à nommer le gouverneur de ce jeune Prince: le public désigne d'avance pour cet emploi important, M^r. le comte de Montmorin, ou M^r. le duc d'Harcourt, ou M^r. le duc d'Havré.

Il a été défendu à M^r. le procureur-général de faire imprimer & afficher l'arrêt célèbre du 31 Mai dernier. — On observe qu'à la cour on ne parle point de cette affaire, & que le Monarque, étant à souper, lorsqu'il a reçu copie de l'arrêt, y jeta un coup d'œil, puis plia le papier & le mit dans sa poche, sans proférer un seul mot, qui ait annoncé ce qu'il venoit de recevoir. Quelques personnes sensées prétendent, que

la famille de Roban a sollicité elle-même l'exil du prince Louis, & que Sa Majesté s'étoit réservé la faculté de prononcer sur la scène du parc de Versailles, dont les vrais détails ne sont point connus du public.

Comme on vient de lever les scellés, à Bar-sur-Aube, dans la maison du comte & de la comtesse de la Motte, on a trouvé une grosse malle remplie de vaisselle d'argent, estimée à plus de 100 mille livres. On l'a mise en réserve, pour libérer d'autant le prix du collier. — La Dame de la Motte, aiant appris le triomphe du cardinal (le prononcé de l'arrêt) a pris un pot de chambre qu'elle s'est cassé sur le front; puis elle s'est égratigné le cou, avec l'un des morceaux (a). Cet excès de colere a fait qu'on lui a donné un garde, même dans sa prison. Une bonne maxime qu'on peut compter dans la partie utile du résultat de cette bruiante affaire, est celle qu'on lit dans le *Mémoire* du cardinal: *L'expérience de tous les tems a montré que la pauvreté laborieuse est l'école de la sagesse & de la modestie, mais que la misère intrigante n'a jamais su différer le moment de jouir; elle dissipe en profusions ce qu'elle a acquis par le crime.*

M^r. Seguier a divisé, en 3 parties son réquisitoire contre le mémoire de M^r. du Paty.

La

(a) Sorte de désespoir qui a je ne fais quel rapport avec celui de Voltaire. 1 Déc. 1782, p. 476. — 1 Août 1784, p. 478.

La première contient des observations piquantes sur la jurisprudence criminelle; la seconde analyse & réfute les raisonnemens du président sur le crime des *trois hommes condamnés à la roue*; & la troisième tonne contre certains principes hétérodoxes, non moins injurieux au Roi qu'aux magistrats. Il y a un morceau d'éloquence très-bien fait sur les nuances différencielles qu'il faut établir entre le dénonciateur & l'accusateur.

Malgré la condamnation de la triste faculté, le maréchal de Biron va de mieux en mieux. Le petit nombre de ces anciens preux est tellement recommandable, si on le compare à la plupart de leurs rejettons, qu'on les suit des yeux avec le plus vif intérêt, à l'extrémité d'une aussi belle & aussi longue carrière. Aussi a-t-on appris avec beaucoup de satisfaction que M^r. le comte de Rostaing vient d'échapper à une fièvre putride, à son grand âge de 82 ans. Ce digne chevalier françois a été, pendant 51 ans, à la tête de l'artillerie.

Le plus grand trouble règne dans le parlement de Bordeaux, par rapport à l'affaire des alluvions, dont les propriétaires, littoraux de la mer & des fleuves refusent la jouissance à la compagnie, autorisée par le Roi à s'en emparer, pour les fertiliser. Les lettres-patentes, qui accordent ces délaissemens aux entrepreneurs sociétaires, aiant pour chef le duc de Polignac, ont été d'abord refusés au registrement; les magistrats parlementaires aiant allégué, qu'en leur qualité

de protecteurs & conservateurs des propriétés, ils ne pouvoient pas recevoir cette loi, attentatoire aux droits de chaque possesseur établi le long des bords de la Mer, de la Garonne, de la Dordogne & de la Gironde. Il est certain qu'au marché, accordé aux associés de M^r. de Polignac, les grands propriétaires perdront infiniment. Ainsi, les ducs d'Aiguillon, de la Vauguyon, de Biron, de Fronzac &c, se trouveront privés d'une immense quantité de terrain. Mais on répond aux propriétaires littoraux qu'ils n'avoient qu'à cultiver, que la culture leur auroit assuré le droit de possession. Quoiqu'il en soit M^r. le comte de Fumel, commandant de Bordeaux, a reçu ordre d'entrer dans la grand'chambre, le 3 du courant, & d'y faire registrer de force les patentes, qui l'ont été en effet. Il y a eu beaucoup de débats, après lesquels huit conseillers, dit-on, ont reçu des lettres d'exil; la cour auroit désiré que M^r. le Maréchal de Mouchy fût allé lui-même faire registrer; mais ce seigneur a donné sa démission pour le commandement de la province de Guienne. Il est possible qu'elle ne soit pas acceptée; mais le procédé de la remettre lui a épargné la peine de remplir une fonction desagréable.

On voit circuler depuis quelques jours le *Discours de Mr. Sedaine, prononcé le 27 Avril à l'académie françoise*. Il y a des morceaux dignes d'être applaudis, mais ce qui a révolté les lecteurs même indulgens, ce sont les louanges outrées & injustes qu'il

donne à l'Encyclopédie, à MM. d'Alembert & Diderot. N'est-il pas triste qu'un homme grave & judicieux, un homme qui joint à un sens très-droit la sagesse & l'expérience que donnent les années, s'enthousiasme & se passionne sérieusement au seul nom d'*Encyclopédie*, & qu'on l'entende s'écrier avec une sorte de fanatisme : " L'Encyclopédie !
 „ ce monument immortel, qui, s'il eût été
 „ tenté dans le siècle d'Alexandre ou d'Auguste,
 „ & s'il eût survécu aux nations
 „ qu'il auroit instruites, nous eût consolés de
 „ la perte de tous les livres de l'antiquité (a).
 „ Avec quelle vénération ne prononcerions-
 „ nous pas à présent le nom de leurs auteurs !
 „ mais Diderot & d'Alembert ont
 „ été nos contemporains ; & hommes pour
 „ nous, ils ne feront *des Dieux* que pour
 „ les siècles futurs „. Quoi, s'écrie à cette
 occasion un littérateur judicieux, l'Encyclopédie
 faite dans le siècle d'Alexandre ou d'Auguste,
 nous auroit consolés de la perte des ouvrages
 d'Homère, de Sophocle, de Cicéron, de Virgile,
 d'Horace, & de Tit-Live, &c. Quoi ! Diderot
 & d'Alembert feront *des Dieux* pour les siècles futurs
 auxquels ils ont préparé des erreurs ? Je plains
 M^r. Sedaine s'il croit que la convenance
 exige de lui un pareil langage, mais je le

(a) Vrais jugemens sur cette compilation,
 1^{er} Fév. 1786, p. 230. — 15 Avril 1786, p.
 570. — 15 Avril 1785, p. 576, & autres *ibid.*
 toujours en rétrogradant.

plains beaucoup plus encore, si ce langage est l'expression de sa pensée.

Tout le monde n'applaudit pas également à la démolition des maisons bâties sur les ponts, si on en juge par la complainte suivante, adressée à M^r. de Villette qui avoit un peu trop vivement censuré les ouvrages du *tems passé*.

Parmi les applaudissemens

Que l'on donne aux arrangemens,
Qui du vieux pont de Notre-Dame
Suppriment tous les bâtimens;
Pourrai-je étouffer dans mon ame
Mes regrets, mes gémissemens!

J'ai vraiment beaucoup de respect

Pour le grand & nouvel aspect
Qu'ouvre la chute des masures,
Qui déroboient à mon regard,
Ce que sur le quai des Ferrures,
On découvroit un peu plus tard.

Mais ces maisons que l'on proscrie

En tout tems formoient un abri
Contre le chaud ou la froidure,
Et contre le vent protégeoient
Les cotillons, la chevelure,
Qui sur d'autres ponts voltigeoient.

On avoit donc bien les raisons

Pour charger ainsi de maisons,
Les ponts que bâtissoient nos peres;
Sans trop vanter le *tems passé*,
Comme eux à pied pour mes affaires,
Je pense comme ils ont pensé.

Mais puisqu'il vous faut d'un coup-d'oeil,

Pouvoir embrasser tout l'orgueil
De la moderne Babylone,
On pourroit (& je fais par où)
En faveur de la gent piétonne,
Accorder la chèvre & le chou.

Au lieu de combler les côtés

Avec des gravats rapportés,
Pratiquez-y des galeries,
Qui dans la rigueur des hivers,
Pour nos têtes mal aguéries,

Formeroient des chemins couverts.
 Ce seroit une affaire d'or,
 Si l'un & l'autre corridor
 Pouvoient comporter des boutiques,
 Qui feroient paier bel & bien,
 À la bourse de leurs pratiques,
 Et le loier & l'entretien.
 Voyez-vous alors chaque soir,
 Lorsque le tems est le plus noir,
 Ce riche cordon de lumiere,
 Qui par le commerce allumé,
 Se réfléchit dans la riviere,
 Et forme un balustre enflammé.

NOUVELLES DIVERSES.

Les lettres de Lisbonne en date du 18 Mai parlent de l'état du Roi d'une manière très-alarmante; & ne donnent plus que de foibles espérances. — A Malte les esprits semblent se calmer. Il y a eu, en effet quelques plaintes contre le Grand-Maître qui est un Rohan Polduc, mais il ne paroît pas qu'elles auront des suites défagréables. Les baillis & les commandeurs de Malte paroissent aujourd'hui fort tranquilles. — Les papiers anglois annoncent la mort du duc de Northumberland qui après avoir été pendant plusieurs années dans un état d'indisposition continuelle, a succombé à ses maux, à l'âge de 74 ans. Ce seigneur a laissé à son fils aîné une fortune de plus de soixante mille livres sterlings par an, & en a créé une de ses économies, de plus de 10 mille livres sterl. de rente, pour le lord Algernon Percy, son second fils. — Les mêmes papiers annoncent que le *Hastings*, navire arrivé

1. Juillet 1786.

395

depuis peu de l'Inde, a apporté pour le Roi, six oiseaux superbes, dont un Nabab a fait présent à Sa Maj. Ces oiseaux coûtent aux Indes 600 guinées la couple. Ils sont de la grosseur du paon, couverts de plumes du bleu le plus éclatant mêlé d'or, & ont sur la tête une houpe de plumes d'un blanc d'argent, qui produit le plus bel effet.

Dans le dernier Journal p. 281. Citation marg. de la note, il faut p. 237. — P. 289 l. 17 traduit de l'Anglois effacez ces mots — P. 290 l. 22 déployées, lisez déployés. — P. 298 l. 10 Clerfait lisez Clerfait. — P. 305 l. 2 de la note. De magistrats, lisez des magistrats. — P. 316 l. 1. Princesse, lisez comtesse. — P. 317 l. avant dern. occupât, lisez occupât.



T A B L E.

TURQUIE.	{	<i>Constantinople.</i>	349
		<i>Bucharest.</i>	352
		<i>Alger.</i>	353
RUSSIE.	(<i>Cherson.</i>	354
ESPAGNE.	(<i>Madrid.</i>	355
	(<i>Gibraltar.</i>	356
PORTUGAL.	(<i>Lisbonne.</i>	358
SUEDE.	(<i>Stockholm.</i>	359
DANNEMARCK.	(<i>Coppenhague.</i>	360
ITALIE.	{	<i>Rome.</i>	362
		<i>Venise.</i>	363
		<i>Naples.</i>	364
ANGLETERRE.	(<i>Londres.</i>	365
PAYS-BAS.	(<i>Bruxelles.</i>	371
	(<i>La Haye.</i>	379
ALLEMAGNE.	{	<i>Vienne.</i>	383
		<i>Berlin.</i>	385
		<i>Munich.</i>	385
		<i>Cologne.</i>	386
		<i>Bonn.</i>	386
FRANCE.	(<i>Paris.</i>	386
		<i>Nouvelles diverses.</i>	394

